

La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine
(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTÈRE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES :
Nantes 120.71
Rennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION :
Nantes : 10, Rue de Bel-Air
Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés
ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL :
Syndiqués : 2 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantesaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air. — NANTES

Vers le "juste salaire"

La loi sur les allocations familiales est donc entrée en vigueur. La technique sociale du « sur-salaire », généreuse et non moins ingénieuse, a défrayé maintes glo-

Ce qu'on n'a pas dit, du moins à ma connaissance, c'est que la loi sur les allocations familiales — et vous verrez pourquoi — marque une étape sérieuse, sinon décisive, vers le « juste salaire obligatoire ».

Afin de mieux réaliser ce progrès « substantiel », évoquons d'abord les points de comparaison, je veux dire la législation des accidents du travail et des assurances sociales.

Le législateur ne prévoyait alors que des prestations plus ou moins proportionnelles au salaire accoutumé du bénéficiaire.

Vous ne gagnez par exemple — exemple peu exemplaire, j'en conviens — que vingt francs par jour. Blessé à l'atelier, vous interrompez votre travail ; vous touchez un demi-salaire quotidien de dix francs.

Si la blessure est sérieuse, si vous avez droit à une pension d'invalidité, votre pension sera calculée en fonction de votre salaire annuel.

Si vous succomez, votre veuve et vos enfants auront droit à une rente, et cette rente sera proportionnelle à votre salaire.

Pour les assurés sociaux, la prestation maladie varie avec la catégorie du salarié, mais ce qui « catégorise » ce dernier, c'est encore et toujours le taux de son salaire.

Le salarier — malade ou accidenté — n'est donc indemnisé qu'en regard à son gain, ce qui n'est pas toujours — tant s'en faut — à son avantage.

Si la plupart des salaires étaient de « justes salaires », passe encore ! Mais quand on a femme et enfants, quand on gagne vingt francs par jour et qu'on a le malheur d'être blessé, comment se nourrir et comment nourrir les siens — avec le demi-salaire de dix francs ?

Eh bien !... l'allocation familiale, sous ce rapport, constitue une prestation sociale « hors série », « sui generis », et dont on ne saurait exagérer la signification et la promesse.

Car le sursalaire — innovation capitale — n'est aucunement proportionnel au salaire proprement dit.

Que vous gagniez 40 francs ou que vous n'en gagniez que vingt, votre patron — pour un même nombre d'enfants, bien entendu — vous versera la même allocation.

Combien ?... la somme prescrite pour chaque département, par arrêté ministériel.

Réfléchissez et vous comprendrez que cela revient à soustraire une fraction du salaire — et la plus sacrée — aux fluctuations de ce que l'on ne rougit pas d'appeler « le marché du travail ».

On peut encore, hélas ! acheter un travail comme on achète une marchandise.

Mais le travail du père de famille — en tant que père de famille — échappe enfin à la loi barbare et déshonorante, de l'offre et de la demande.

C'est une victoire sociale considérable, et d'autant plus que l'ouvrier blessé, même s'il interromp son travail, continuera de toucher son allocation familiale.

Le sursalaire « minimum » c'est un pas — et sérieux — vers le « salaire minimum », vers le juste salaire obligatoire.

A quand le pas définitif ?
Paul CHANSON.

La C. G. T. est encore battue par les Syndicats chrétiens

Décidément la vieille C. G. T. voit chaque jour venir son déclin ! Le Syndicat professionnel des Mineurs (C. F. T. C.), a obtenu un beau succès, lors du premier tour de scrutin, pour l'élection du délégué mineur suppléant au puits Montmartre à Saint-Etienne. Après une belle campagne électorale, le candidat de la C. F. T. C. arrive en tête avec 40 voix contre 38 au candidat de la C. G. T. et 31 à celui de la C. G. T. U. Il est à noter que jusqu'à présent aucun poste de délégué n'avait été détenu par un syndicaliste chrétien de la région de la Loire et que le candidat de la C. G. T. était le secrétaire général du Syndicat de la Loire.

Notre Doctrine et les vieilles formules

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos amis sur le fait que notre propagande rencontre présentement des facilités particulières dont il ne faut certes pas s'exagérer les effets, mais dont il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance. Notre mouvement s'accroît, nos réunions sont généralement excellentes, nos troupes luttent avec ardeur et confiance. A peu près tous nos coups portent, et l'adversaire, inquiet et surpris, les accuse.

Ce qui déconcerte le plus, peut-être ceux qui, récemment encore, annonçaient notre irrémédiable déclin, c'est la netteté de notre attitude, disons-le, parce que ce ne fut jamais plus vrai, le caractère profondément chrétien de notre action.

J'ai souvent entendu des conservateurs, des socialistes et communistes se rassurer en raillant ce qu'ils appelaient notre sens social. A les en croire, nous ne serions qu'un groupement sans importance. L'action quotidienne et les mauvaises fréquentations dans les assemblées délibérantes ou commissions diverses nous auraient fait perdre toute vertu chrétienne. Ces funèbres pronostics m'ont toujours amusé ; je suis trop chrétien impatient pour y avoir cru, malgré parfois les apparences.

Dans tout cela, le facteur économique a, un jour ou l'autre, son mot à dire et si les individus, les théories, les méthodes sortent par trop de la ligne, l'évolution inévitable du monde capitaliste se charge de les y ramener.

Qui ne se rend compte, depuis que la grande crise économique a éclaté, depuis que se perçoivent mieux les craquements de la société actuelle, des besoins d'un ordre nouveau ? Qui ne se rend compte que notre rôle ne se peut concevoir que sur le terrain de notre doctrine intégrale, sans atténuation ?

Contempneurs du régime actuel, dont nous accusons les faiblesses et l'incapacité de réaction pour un ordre social nouveau, nous croyons être vraiment des réalisateurs, car nous portons en nous les principes essentiels et la base morale réelle qui sont l'assise de toute société durable et fraternelle, notre programme positif de réalisation doit attirer à lui tout homme réfléchi, surtout les catholiques sincères.

G. L.

Notes d'un prolétaire

Il était une fois...

Il était une fois, dans notre beau pays de Bretagne, un grand Seigneur qui possédait de grands domaines et de grands bois. Or, ce Seigneur avait un garde-chasse qui depuis de longues années le servait fidèlement. Et de même que ce Seigneur avait succédé à son père, le garde-chasse avait lui aussi succédé à son père au service de leur bon maître.

Et le Seigneur mourut et son fils aîné lui succéda.
Et le garde-chasse mourut et son fils aîné lui succéda.
Et cela continua pendant des générations.

Or, en l'an de grâce 1933, le Seigneur se trouva vieux, et le garde-chasse également.

Et le Seigneur fit appeler le fils aîné et lui dit : « Ton père est vieux ; il ne remplit plus très bien ses fonctions, tu vas donc l'aider dans sa vieillesse jusqu'au jour où Dieu l'appellera ».

Et cela était très bien ainsi.
Hélas ! — est-ce les dieux l'adres ? — il n'en fut pas ainsi...
Quand le Seigneur s'aperçut que son garde-chasse avait plus de 60 ans, malgré toute une vie, ou plutôt des générations passées à son service, il lui fit dire qu'il était trop vieux, et par conséquent qu'il s'en aille pour faire place à un successeur plus jeune.

Et le fils du garde-chasse qui aurait pu remplacer son père ? ? ?
En un mot ce grand Seigneur, héritier des traditions ancestrales, flanqué de ses traditions de garde-chasse à la porte.

Les dieux étaient morts, les traditions et... le romantisme aussi.

A noter toutefois que, dans sa bonté infinie, ce grand Seigneur fit à son garde-chasse une pension annuelle d'une valeur suffisante pour nourrir un chien de chasse pendant une année.

Sans doute qu'entre un vieux serviteur et un chien de chasse il...
Et ceci se passa en l'an de grâce 1933 en notre beau pays de Bretagne.

AU TREGER.

Réforme des Mœurs et Réforme de l'Etat

Importante déclaration d'un groupe d'Associations et de Revues

Les Associations et Revues soussignées, qui, depuis de longues années, travaillent à réintégrer la morale dans les affaires et dans l'Etat, en vue d'établir l'ordre social chrétien, reconnaissent dans les récents événements qui ont soulevé l'opinion publique, les détestables fruits des erreurs et des fautes inlassablement dénoncées par elles. C'est dans les mœurs qui ont envahi les milieux d'affaires et pénétré par voie de compromission les milieux politiques qu'il faut chercher les responsabilités véritables et profondes de ces troubles sanglants, bien plus que dans les gestes passionnés déclamés, de part et d'autre, par l'explosion de la crise.

Nous stigmatisons une fois de plus ici : la spéculation sur les matières premières, sur les monnaies et les devises, sur les actions industrielles, qui a faussé la notion et la réalité du juste prix, car nous n'admettons pas qu'on puisse saisir au passage, accaparer, filtrer ou lâcher en caracates les valeurs naturelles ou fiduciaires dont vit le genre humain ;

— La folie de production, qui oublie le rôle social dévolu au capitaliste et l'indiscipline des esprits au regard du profit, nous devons faire appel à une autorité qui rétablisse l'ordre dans la vérité. Adversaires de la tyrannie de l'Etat nous pensons donc qu'il y a lieu de lui adjoindre pour cette organisation et ce contrôle de l'économie, les représentants de la production dans tous ses éléments : capital, direction et main-d'œuvre.

C'est sur cette représentation publique des professions dans l'Etat moderne, toujours préconisée par nous, que nous appelons l'attention et l'étude de ceux qui nous font confiance.

L'organisation privée des syndicats qui doivent se rapprocher du plan professionnel pour fixer librement, dans le cadre des lois générales, les règles particulières de chaque profession, n'en sera pas pour cela ralentie. La nécessité de former une représentation publique de toutes les forces professionnelles la provoquera au contraire à un redoublement d'activité.

Les Semaines Sociales de France, L'Action Populaire, L'Union d'Etude des Catholiques Sociaux, L'Union des Secrétariats Sociaux, Les « Etudes », La « Chronique Sociale de France », La Confédération Française des Professions, L'Union Sociale des Ingénieurs Catholiques, La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, L'Union Féminine Civique et Sociale.

— La pratique des « commissions » qui, de l'industrie, a gagné l'Administration, s'impose trop souvent à toute réclamation ou conclusion d'affaire, pénètre dans les services publics et charge les acquisitions, expropriations ou concessions d'un surcroît de « pots de vin » et de majorations ;

— Le trafic de noms respectés, livrés sans contrôle à des Conseils d'Administration ;

— La recherche, en un mot, du gain et du profit, sans travail et sans cause.

Lorsqu'on en arrive à tout peser au poids de l'argent, on est prêt à tout vendre : son influence, sa respectabilité, ses votes, sa famille, sa conscience et son pays.

Les escrocs de haut vol n'auraient jamais réussi leurs combinaisons compliquées ni passés si facilement à travers les mailles de la justice, s'ils n'avaient jamais rencontré une ambiance préparée, si tant de complaisances ne s'étaient pressées autour de l'argent qui n'était pas à eux. Si tant de commissions n'avaient foisonné dans le monde politique, l'Etat ne subirait pas aujourd'hui un si grand trouble. Ceux qui ont pratiqué, et depuis si longtemps, le matérialisme des affaires sont les premiers responsables du sang qui a coulé.

Nous souhaitons qu'à la terrible révélation de cette corruption et de ses effets, le peuple français se ressaisisse.

L'accalmie, pleine d'horreurs, qui a suivi son sursaut de dégoût doit être rapidement utilisée pour un redressement énergique, sinon les événements que nous déplorons auront été le prélude d'une ère de convulsions politiques.

La révolution sociale, jadis redoutée, a pu être évitée par une longue suite de réformes, d'ailleurs non encore terminées. Mais la guerre civile doit être aujourd'hui conjurée par une réforme de l'Etat hardie et rapide. Souhaitée par tous, elle est encore en gestation dans les cerveaux. Pour notre part, reconnaissant qu'elle comporte une réforme électorale et parlementaire et une réforme administrative, nous insistons sur l'absolue nécessité d'y joindre une intégration dans l'Etat des forces économiques et professionnelles.

Si nous avons décelé dans le désordre actuel l'anarchie des forces productrices et l'indiscipline des esprits au regard du profit, nous devons faire appel à une autorité qui rétablisse l'ordre dans la vérité. Adversaires de la tyrannie de l'Etat nous pensons donc qu'il y a lieu de lui adjoindre pour cette organisation et ce contrôle de l'économie, les représentants de la production dans tous ses éléments : capital, direction et main-d'œuvre.

C'est sur cette représentation publique des professions dans l'Etat moderne, toujours préconisée par nous, que nous appelons l'attention et l'étude de ceux qui nous font confiance.

L'organisation privée des syndicats qui doivent se rapprocher du plan professionnel pour fixer librement, dans le cadre des lois générales, les règles particulières de chaque profession, n'en sera pas pour cela ralentie. La nécessité de former une représentation publique de toutes les forces professionnelles la provoquera au contraire à un redoublement d'activité.

Les Semaines Sociales de France, L'Action Populaire, L'Union d'Etude des Catholiques Sociaux, L'Union des Secrétariats Sociaux, Les « Etudes », La « Chronique Sociale de France », La Confédération Française des Professions, L'Union Sociale des Ingénieurs Catholiques, La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, L'Union Féminine Civique et Sociale.

— La pratique des « commissions » qui, de l'industrie, a gagné l'Administration, s'impose trop souvent à toute réclamation ou conclusion d'affaire, pénètre dans les services publics et charge les acquisitions, expropriations ou concessions d'un surcroît de « pots de vin » et de majorations ;

— Le trafic de noms respectés, livrés sans contrôle à des Conseils d'Administration ;

— La recherche, en un mot, du gain et du profit, sans travail et sans cause.

Lorsqu'on en arrive à tout peser au poids de l'argent, on est prêt à tout vendre : son influence, sa respectabilité, ses votes, sa famille, sa conscience et son pays.

Les escrocs de haut vol n'auraient jamais réussi leurs combinaisons compliquées ni passés si facilement à travers les mailles de la justice, s'ils n'avaient jamais rencontré une ambiance préparée, si tant de complaisances ne s'étaient pressées autour de l'argent qui n'était pas à eux. Si tant de commissions n'avaient foisonné dans le monde politique, l'Etat ne subirait pas aujourd'hui un si grand trouble. Ceux qui ont pratiqué, et depuis si longtemps, le matérialisme des affaires sont les premiers responsables du sang qui a coulé.

La Coopérative communiste et les Assurances Sociales

Une grande coopérative communiste vient d'être condamnée pour violation de la loi sur les assurances sociales. Le fait est assez curieux et il faut savoir gré au « Réveil Economique » de l'avoir signalé. Voici la chose, telle que la relate ce journal.

Par jugement contradictoire, devenu définitif faute d'appel dans les délais légaux, du tribunal de simple police de Paris, du 21 juin 1933, l'administrateur-délégué de la Société coopérative « La Bellevilloise », 23-25 rue Boyer, a été condamné pour violation de la loi sur les assurances sociales à 239 amendes de 5 francs, portées au maximum légal de 500 francs, et au paiement des cotisations dues s'élevant à 314.907 fr. 25.

La note à payer est donc la suivante :

	Francs
Cotisations	314.907 25
Amende	500
Décimes de l'amende	3.250
Frais de justice, y compris l'enregistrement du jugement	9.500
Soit un total de	328.157 25

L'administrateur-délégué a dû reconnaître que la société « La Bellevilloise » n'avait pas observé les prescriptions de la loi sur les assurances sociales « depuis le début de son application ».

Il résulterait du dossier qu'il y aurait eu des fraudes et fausses déclarations constantes et délibérées pour les salariés malades.

Nous aurions aimé avoir, sur le cas de la « Bellevilloise », l'avis particulièrement autorisé de l'« Humanité ».

Dame, pourquoi taper sur les patrons si l'on fait comme certains d'entre eux ?

La parole d'un humble agit souvent plus efficacement que toute l'éloquence de celui qui se confie en son talent.
G. PALAU.

La Vérité !...

« Vous connaissez le cliché : la Révolution, la Grande ! vous a libérés du plus épouvantable des esclavages. — Nous commençons, grâce aux travaux d'historiens et d'érudits, à être mieux renseignés sur les conditions de travail et d'existence du compagnon du Moyen-Age. Eh bien ! aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, l'ouvrier travaillait moins que nous et la semaine anglaise (repos du samedi après-midi) était déjà appliquée en grande partie ».

« La Vie Ouvrière », revue de la Confédération Générale du Travail (n° du 5-20 nov. 1911, page 548).

Les Fonctionnaires, la Doctrine Sociale Catholique, et le Syndicalisme chrétien

Quelques citations :

« Nous constatons que le moment est bien mal choisi, en face des erreurs du socialisme et des excès du capitalisme, pour garder sous le boisseau — malgré les instances de Benoît XV, malgré les déclarations réitérées de Pie XI — notre doctrine catholique en matière sociale.

« Dans la mesure où l'on fait de l'action sociale chrétienne le socialisme recule, dans la mesure où l'on s'abstient d'agir socialement, le socialisme gagne du terrain. » (La Croix).

« Non, ce ne sont pas les syndicats de doctrine socialiste ou communiste qui résoudront les questions dans la paix et la justice. Heureusement, la C.F.T.C. (Confédération des Travailleurs Chrétiens) a une autre façon de penser et d'agir, ses principes sont ceux apportés au monde par le Christ. Elle s'applique à les faire connaître et à les appliquer. Peut-être trop de catholiques se désintéressent-ils de ces efforts et se méfient-ils encore trop de toute action syndicale. C'est un malheur, il importe au contraire d'aider ce mouvement et de l'accroître.

« Evidemment, la question ne se pose pas de la même façon dans tous les milieux, mais partout il y a intérêt à établir des syndicats à principes chrétiens ; ce doit être une des besognes de l'action catholique. » (P.H. — Croix de l'Est).

« A l'heure actuelle, dans un grand nombre de pays, il est question de l'intégration des forces professionnelles et sociales dans l'Etat. Il est même question parfois du syndicalisme obligatoire mais libre quant au choix des organisations.

« La vraie liberté syndicale et le véritable respect des opinions ne sauraient admettre ni inoponable dictature, la vraie formule est celle du syndicat libre dans la profession organisée. » (Aube).

« Aujourd'hui plus que jamais les raisons d'être du syndicalisme chrétien sont justifiées parce que la C.G.T. n'a cessé d'accroître son caractère socialiste et anticlérical et parce qu'aussi le syndicalisme chrétien a la mission d'apporter dans l'essai unanimement attendu de reconstruction économique et sociale du monde une collaboration tout à la fois doctrinale et pratique qui, pour une part, contribuera à remettre à leur place les notions spirituelles inconnues ou oubliées. » (Le Syndicalisme chrétien).

Conclusions :

Les fonctionnaires catholiques se trouvent en face de trois solutions :

1° persister à s'abstenir dans la question syndicale sous un prétexte quelconque ?

2° continuer à grossir les effectifs des syndicats à principes cégétistes et socialistes, très souvent irrespectueux de leurs conceptions politiques et religieuses ?

3° donner leur adhésion aux organisations syndicales basées sur les principes chrétiens et la doctrine sociale catholique ?

Il faut espérer qu'ils se décideront sans tarder pour la troisième solution, c'est-à-dire qu'ils feront leur devoir social en donnant leur adhésion aux organisations qui veulent travailler pour la paix, la justice sociale et la collaboration des classes dans le respect des droits et l'accomplissement des devoirs de chacun.

Aux Secrétaires de Mairie

Plusieurs demandes de renseignements et adhésions de principe nous sont parvenues à la suite des articles parus dans ce journal, le mois dernier, concernant les secrétaires de Mairie.

Prière de lire aujourd'hui l'article, en 5^e page, relatant la dernière réunion du Syndicat des Secrétaires de Mairie de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.

La formation du Syndicat de la Loire-Inférieure n'est peut-être plus qu'une question de quelques semaines : il nous manque encore quelques adhésions. Prière aux intéressés de bien vouloir nous adresser, au Secrétariat, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, avec leur demande d'adhésion, dont ils trouveront un modèle en dernière page, 2 francs pour droits d'entrée. La cotisation mensuelle prévue est de un franc.

Sténo-Gazette

— Un million d'ouvriers américains du Textile viennent d'engager la lutte pour la reconnaissance du droit syndical. Plus de 400.000 d'entre eux se sont déjà mis en grève.

— Un groupe parlementaire ami vient de déposer à la Chambre deux nouvelles propositions de loi concernant le repos hebdomadaire et l'extension aux femmes, ouvriers et apprentis âgés de moins de 18 ans, employés dans les établissements commerciaux, du repos des jours fériés.

— Le Cardinal Hayes, archevêque de New-York, a récemment donné le baptême à un professeur d'Histoire réputé qui, après avoir cru trouver dans les théories des partis à tendances révolutionnaires la solution des problèmes sociaux, avait été conduit sur le chemin de la conversion par les encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno, grâce auxquelles il avait compris que seul l'enseignement de l'Eglise catholique répondait à la véritable justice sociale.

— Nos écoles normales ouvrières de province ont obtenu à leur tour le plus franc succès : celle de la Fédération des Capucines à Marseille, celle du Nord à Lille, celle du Sud-Est à La Rivette, près Lyon. Une nouvelle école, l'Ecole Normale Sociale Maritime, vient d'ouvrir sa première session, le 1^{er} septembre, à Saint-Malo.

— La Cristallerie ouvrière de Hartzwiller, réalisation de nos Syndicats alsaciens, vient de terminer son nouveau bâtiment, malgré la crise, sans chômage et sans baisse de salaires, en enregistrant de très intéressants bénéfices.

— Sur l'initiative de l'Union Catholique d'Etudes Internationales, huit grandes Associations Catholiques ont présenté au Président de la 18^e Conférence Internationale du Travail une pétition sur le travail des femmes aux colonies.

— Marieite, Fille d'Ouvrière », comédie dramatique en 3 actes, par Eve Baudouin, 5 rôles masculins, 2 rôles féminins. Gabriel Enault, éditeur, 77, rue de Rennes, Paris (6^e). — Prix : 7 fr. 50.

Un curieux jugement de magistrats anglais

Un traitement insuffisant est une invitation au vol

LONDRES, 24 août. — Devant la cour de police de Liverpool a comparu l'employé d'un certain M. Pink, bijoutier, accusé d'avoir dérobé à son patron une somme de 6 livres 18 shillings.

Le juge a été sévère pour la victime du vol :

« Je regrette, a-t-il dit, que l'accusé ne vous ait pas volé davantage, s'il est vrai que son salaire ne dépassait pas 25 shillings par semaine ! »

« C'est le salaire qu'il m'avait demandé », répliqua le bijoutier.

« Et vous croyez qu'un homme avec femme et enfants peut vivre avec ses 25 shillings dans une ville ? » fit observer le juge.

Une condamnation de principe a été infligée à l'accusé, mais il bénéficie du sursis.

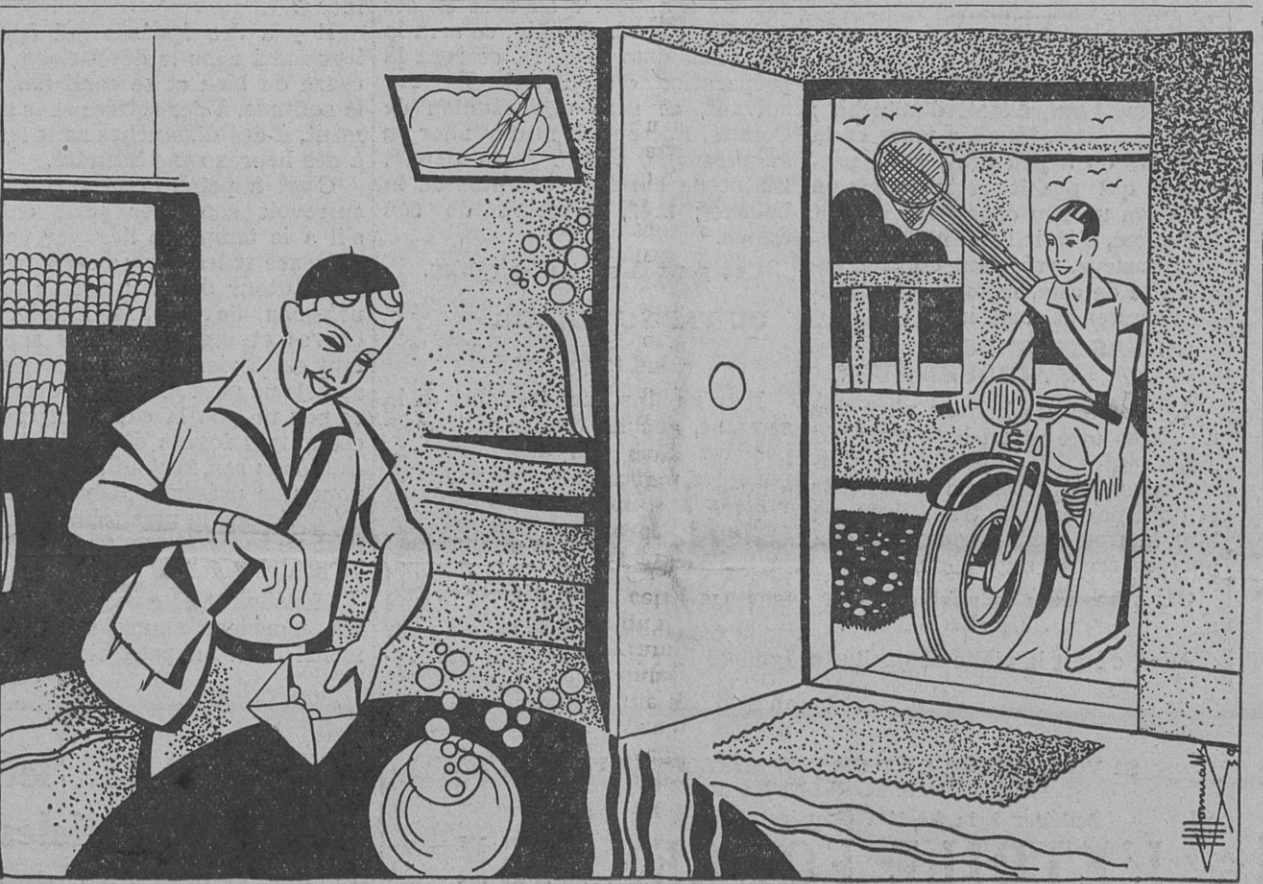
(Les journaux).

Que l'on ne se méprenne pas sur nos intentions en soulignant ce fait-divers : nous n'avons nullement l'intention d'engager à voler leur patron tous ceux qui reçoivent un salaire insuffisant... Alors !...
Nous voulons simplement faire réfléchir ceux — et ils sont nombreux — qui profitent de la crise actuelle pour embaucher à des salaires misérables, alors qu'ils pourraient donner des salaires convenables, de pauvres gens qui préfèrent encore travailler à ce prix plutôt que de tendre la main. Quelle responsabilité à tous points de vue !

On parle ici de provocation au vol. Certains qui veulent jalousement sur leurs jeunes filles, ont-ils songé qu'ils abandonnent à regret, les pourvoyeurs de la prostitution isolée ou collective ? Hélas ! Hélas !
Mais les filles des autres, est-ce que ça compte ?
A. B.

Pour rire un peu

Lorsque, au déclin du jour, on offrait un coup de boire au Père Zidore, on voyait le bonhomme lever son verre à la hauteur des yeux. Puis, il lui tenait ce petit discours : « Toi, mon vieux, je vais te loger. Je te préviens qu'il y a déjà de nombreux locataires. Arrangez-vous à l'amiable. Pas de dispute, hein ! pas de remue-ménage, sans quoi je vous flanque tous dehors ».



— Alors, t'es prêt ? En route !
— Une seconde ! J'ai mon SOU DOMINICAL à déposer dans son enveloppe.
— Qu'est-ce tu racontes là ?
— Tu sais bien, le sou qu'on nous a dit de mettre de côté chaque dimanche et chaque jour de fête, de façon que nous préparions ainsi, sans nous en apercevoir, pour la fin de l'année les TROIS FRANCS qu'il nous faudra pour payer nous-mêmes notre « VOIX DES TRAVAILLEURS ».
— T'es pas fou ! Tu t'arrêtes à ces trucs-là ?
— Mon vieux, si les types à qui nous avons confié nos intérêts professionnels se donnent la peine de nous passer des consignes, c'est qu'ils le jugent utile. A nous, de notre côté, de prendre la peine de les suivre.
— C'est vrai, dame ! Si on y réfléchissait un peu... Ce soir je me mettrai à jour moi aussi.

M. l'abbé Simonneaux, Directeur des Œuvres Sociales en Ille-et-Vilaine

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris la nomination comme Directeur des Œuvres Sociales ouvrières de M. l'abbé Pierre Simonneaux, ancien missionnaire de Lanay, à qui nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue.

Nous lui adressons nos plus respectueuses félicitations pour la distinction dont l'a honoré Son Excellence Mgr. Mignen, en le nommant Chapelain épiscopal.

L'activité et le sens social du nouveau Directeur sont bien connus et son un gage de prospérité pour les Œuvres Sociales, dont les membres ne demanderont qu'à profiter des conseils d'un guide aussi éclairé.

FOUGÈRES

SYNDICAT DE LA CHAUSSURE

La Réunion générale semestrielle du Syndicat de la Chaussure aura lieu le 18 octobre prochain, salle Jeanne d'Arc, Bonabry, à 20 heures précises. Nous rappelons l'importance de cette réunion à laquelle assistera notre nouvel amonier, M. l'abbé Simonneaux. L'activité de votre Syndicat depuis le dernier semestre écoulé vous sera donnée dans les détails, ainsi que la question financière, et des questions très sérieuses y seront traitées.

Que nos chers Camarades se fassent un devoir d'y assister et marquent par là l'intérêt qu'ils portent à leurs organisations, et aussi la marque de déférence qu'attendent de vous notre cher amonier.

La carte syndicale sera exigée, et une amende de 1 franc sera retenue à tout manquant à cette réunion.

Le Conseil Syndical.

Allocations familiales

TRAVAIL A DOMICILE

Nous sommes heureux d'annoncer à la suite de plusieurs interventions de notre Syndicat, la réponse affirmative pour les droits des ouvriers travaillant à domicile, aux bénéfices des allocations familiales, et nous ne pouvons mieux faire que de vous donner connaissance de la note extraite du *Journal Officiel* du 4 août 1934, et qui est la réponse faite à ses interventions par M. Lerolle et par M. le Ministre du Travail sur la question du bénéfice des allocations familiales en ce qui concerne les ouvriers travaillant à domicile :

Question du 8 juin 1934. — « M. Jean Lerolle expose à M. le Ministre du Travail qu'aux termes de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales, tout employeur occupant des ouvriers ou employés, est tenu de s'affilier à une caisse de compensation en vue d'assurer à son personnel le bénéfice de ces allocations, et demande si un employeur a le droit de faire une distinction dans son personnel entre les ouvriers travaillant en atelier et les ouvriers travaillant à domicile, et de refuser à ces derniers le bénéfice des allocations familiales ».

Voici la réponse faite à cette question par M. le Ministre du Travail : Réponse. — « La loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales s'applique à tout le personnel des entreprises, y compris les ouvriers travaillant à domicile, liés à l'entreprise par un contrat de louage de service ».

Nous espérons donc que, prochainement, le rétablissement des droits aux travailleurs à domicile sera reconnu, et à cet effet, nous avons fait le nécessaire près de M. Cordier, président de la Chambre Patronale, pour l'obtention des bénéfices aux intéressés dans le plus bref délai.

G. L.

BREST

SYNDICAT DE L'ARSENAL

Une belle situation

C'est sans doute la situation qu'offre la Marine à ses ouvriers, si l'on en juge du moins par le nombre de candidats apprentis. Voici le tableau que nous pouvons dresser pour 1934 :

Admission d'apprentis : Constructions Navales, 50 ; Artillerie Navale, 19 ; total : 69.

Nombre de candidats : environ 700, dont 118 Pupilles de la Nation et une quarantaine de diplômés de l'École Professionnelle.

Candidats admissibles : 66 Pupilles de la Nation, 2 diplômés de l'École Professionnelle, 1 candidat non pupille et sans diplôme.

700 candidats pour 69 places, soit 1 candidat de reçu sur 10 ! Et l'on parle de l'encombrement des carrières libérales, où la proportion est cependant la même que présente une admission d'apprentis à l'Arsenal de Brest. Les chiffres, qui nous viennent de autres ports offrent une proportion sensiblement identique.

D'où vient donc cet afflux de main-d'œuvre qui prépare pour bientôt des générations de chômeurs ? Car le mode d'emploi d'ouvrier à l'Arsenal n'est pas en cause, la belle situation pour chacun est la place stable où l'on peut gagner sa vie sans crainte du lendemain, sans crainte de chômage, qui, après avoir sévi plus durement sur certaines régions envahit peu à peu tous les pays.

La trop grande quantité de main-d'œuvre provient, et cela a été répété assez souvent pour qu'on ait encore besoin de le dire, de la production toujours grandissante et qu'on ne pourra arrêter dans sa course ascendante que par une législation sociale nouvelle, par la crise qui ne pourra se résoudre que par cette législation de protection des travailleurs ; mais en attendant la préparation et le vote de ces lois qui permettront la résorption de la puissance de travail aujourd'hui inutilisée du fait du chômage, le devoir de l'Etat serait d'accepter le travail qui s'offre à lui, et surtout de recruter en grand nombre les apprentis qui, devenus ouvriers, seront nécessaires un jour dans toutes les branches de l'industrie, privée ou de l'Etat.

Sur un effectif de 5.000 ouvriers, 69 apprentis plus un certain nombre entrant de droit. L'Etat préférera-t-il payer bientôt la taxe d'apprentissage, comme ces patrons que l'apprentissage n'intéresse pas ? Un apprenti admissible sur dix candidats ! Et les autres, que vont-ils devenir ? Six cents chefs de famille se le demandent. Y. MENEZ.

Pour les ouvriers immatriculés

Les ouvriers immatriculés savent que le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, il est procédé à la nomination de chefs-ouvriers qui ont, de ce fait, l'avantage d'avoir une pension plus forte à l'expiration de leurs services. Leur nombre diminue d'ailleurs tous les ans, l'effectif des immatriculés baissant par voie d'extinction. La proposition était de 2 à 1 pour cent des ouvriers ayant dépassé l'âge de 40 ans.

Un décret ministériel du 1^{er} juillet 1934, inséré au *Journal Officiel* du 21 août, page 8.761, permet d'augmenter légèrement cette proportion. Alors que pratiquement il fallait avoir 55 ans et même plus pour être nommé, désormais il suffira d'avoir 25 ans de services. Le pourcentage reste le même, mais il sera calculé à l'avenir sur le nombre total des immatriculés, non compris les chefs-ouvriers. Dans les services où l'effectif est excessivement réduit des propositions spéciales seront faites au ministre qui pourra déroger aux règles ci-dessus.

Cette mesure répondra au vœu que

nous avons soumis à M. Piétri, lors de notre Congrès fédéral, sous la forme suivante :

« Considérant que le nombre des ouvriers ex-immatriculés diminue par voie d'extinction ;

« Que le pourcentage admis pour la nomination au grade de chef-ouvrier ne permet pas de récompenser convenablement les services d'excellents serviteurs dont la retraite n'est pas fomentée du salaire ;

« Demande que ce pourcentage soit majoré, notamment dans les Directions à faible effectif. »

Salaires

Pour répondre aux instructions ministérielles, la commission locale des salaires, qui n'a pas siégé depuis près de trois ans, va effectuer une enquête de salaires et de conditions de travail des ouvriers de l'Arsenal de Brest. Les propositions de la Commission devront parvenir au ministre pour le 20 septembre, c'est-à-dire à temps pour que les nouveaux tarifs éventuels soient proposés pour l'établissement du budget de 1935.

Nous savons le ministre actuel de la Marine hostile à des réductions massives de salaires. Si, poussé par le ministère des Finances, il est contraint de proposer des réductions sur ce chapitre, nous avons ferme confiance qu'elles ne seront pas excessives. Il ne faut pas d'ailleurs exagérer les conséquences possibles de cette enquête. Nos salaires ne sont pas tellement supérieurs à ceux de l'industrie privée et certainement inférieurs même, après réduction récente, à ceux d'autres travailleurs de l'Etat.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

Nous n'avons pas les tout derniers chiffres des salaires, mais la moyenne actuelle ne dépasse qu'à peine 4 fr. 50 par heure et sur 4.000 ouvriers des Constructions Navales, dont près de la moitié d'entre eux sont taxés au-dessous de cette moyenne, entre 3 fr. 45 et 4 fr. 55 de l'heure. Déduction faite de la retenue de 6 % et compte tenu d'une moyenne de 25 jours de travail par mois, il sera croyons-nous, facile à la Commission de prouver que les ouvriers des arsenaux ne sont pas des profiteurs du régime et que leur enlever une partie, si minime soit-elle, de leur maigre salaire, ce serait leur enlever une partie de ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier sobre et honnête pour élever convenablement sa famille.

SAINT-BRIEUC

SYNDICATS FEMININS

LA RUCHE

Conférence sociale

La 3^e Conférence Sociale à laquelle les syndiquées étaient invitées à ce lieu à la Maison des Œuvres, le vendredi 6 juillet.

Mme de Kéranflec'h, vice-présidente du Secrétariat Social, sut charmer son auditoire par une Conférence où elle rappela la mission de la femme dans la Société. La vie professionnelle pour la jeune fille n'est en général qu'une vie intermédiaire. Elle se doit de bien l'utiliser en vue de cette mission toute spéciale de « pain de foyer ». Ses paroles furent goûtées par toutes, qui ne se lassèrent pas d'entendre les conseils éclairés de l'ardente et convaincante conférencière.

Dans la 2^e partie de la réunion, M. l'Inspecteur du Travail, avec une précision remarquable, continua à traiter devant l'auditoire, les différentes dispositions du Code du Travail relatives à la réglementation de la durée, du repos, des amendes, etc..

Cette 3^e Conférence clôture pour cette année, la série de conférences sociales pour les groupes féminins. Nous ne saurions trop remercier le Secrétariat Social de cette heureuse initiative, si propre à assurer la formation sociale des professionnelles.

Réunion de Propagande de Marcel Poimboeuf

Le 13 juillet avait lieu la réunion syndicale organisée pour les différents Syndicats de Saint-Brieuc, réunion où nous avons eu la bonne fortune d'entendre Marcel Poimboeuf, propagandiste bien connu de la C.F.T.C., Secrétaire Général de la Fédération des Employés.

Sa parole chaude, son style alerte convainquirent tout de suite l'auditoire, vivement intéressé d'ailleurs par l'exposition du travail accompli par les Syndicats Chrétiens au point de vue professionnel, par leur action près des Pouvoirs Publics, et leur influence dans les groupements internationaux.

Il est ressorti de cette réunion un attachement plus profond à la C.F.T.C., un désir toujours plus vivant d'étendre son action, et aussi la résolution pour tous de travailler à la paix sociale par l'organisation professionnelle, donc par le Syndicalisme Chrétien.

Echos de Bierville

SESSION CONFEDERALE (14-15-16 Juillet)

Chaque année, la C.F.T.C. organise une session d'études à Bierville, où se donnent rendez-vous tous les Syndicats de France, et même d'Algérie, pour une action plus profonde et plus étendue.

C'est avec joie que des délégués de Saint-Brieuc se dirigent tous les ans vers cette terre de Bierville, d'où leur rapport, avec plus de force, un si grand enthousiasme pour l'action syndicale chrétienne. Cette année les Syndicats féminins et masculins étaient représentés et surent bien profiter des leçons données ; ils sont résolus à étendre davantage, et coûte que coûte, les bienfaits du Syndicalisme Chrétien.

La promenade annuelle

Grande était l'agitation sur le Champ de Mars, le 8 juillet dernier, quand, au sortir de l'Eglise Saint-Guillaume, nos 130 excursionnistes étaient réunies pour la promenade annuelle. Le Mont Saint-Michel était le but choisi. Les autocars alignés sur la place furent vite remplis par cette jeunesse ardente et les syndiquées plus âgées non moins jeunes par le cœur.

Bientôt ce fut le départ, la gaieté régna partout, le soleil est de la fête.

Un arrêt à Dinan permit de visiter la ville pittoresque, les églises, le château de la Duchesse Anne. Puis en route pour le Mont, où les cinq cars arrivèrent avec un peu de retard. Sans plus attendre, chacune s'installa pour le repas de midi, et les rires et les joyeux propos assaillirent les mets.

2 heures : visite de l'Eglise, de l'Abbaye et de toutes les merveilles : jardins, remparts, musée, etc.. La journée est chaude, les boissons glacées ne sont pas dédaignées par les promeneuses qui circulent dans la petite ville, envahissant toutes les maisons.

6 h. 30 : c'est déjà l'heure du retour... Un adieu au Grand Archevêque, puis les autocars filent sur la longue digue. Un court arrêt à Dol pour visiter la Cathédrale, et en route pour Saint-Brieuc.

Quelle délicieuse journée, toute de fraternelle gaieté ! On se sépare bien à regret, mais avec l'espoir de se retrouver bientôt en famille, à la fête syndicale et, l'année prochaine, à une nouvelle promenade.

Cours commerciaux

RESULTATS DES EXAMENS 1933-1934

Nous sommes heureux de publier les résultats obtenus par les élèves de la « Ruche » aux différents examens de l'année. Sur 122 élèves présentés 111 ont été reçus.

Union des Sténographes, Paris (6 Mai 1934) Sténographie (Prévo-Delaunay)

Examen théorique. — Mlle Aufray Léonie (mention Très Bien) ; Morcello Marie-Thérèse, Le Moal Marie, Le Yaouanc Yvonne (avec mention Bien) ; Morin Marie, Revel Marie, Morvan Suzanne, Le Mée Marie, Pelgrin Jeanne, Rouault Estelle.

Vitesse 80 mots. — Mlle Morcello Marie-Thérèse, Le Moal Marie, Revel Marie, Pelgrin Jeanne, Aufray Léonie, Le Mée Marie.

Vitesse 100 mots. — Mlle Garnier Marie-Thérèse.

Académie Dactylographique de France (27-29 Juin 1934)

Dactylographie. — Professionnelle — Mlle Morin Rose (62 mots nets à la minute) ; Rivière Jeanne (55 mots).

Supérieure. — Mlle Kergoas Anna (44 mots) ; Mahé Marie (46 mots).

Commercial. — Mlle Olivier Anne (35 mots) ; Morcello Marie-Thérèse, Comnan Yvonne, Revel Marie, Rabin Yvonne.

Moyen (29 mots). — Aufray Léonie, Morin Marie, Fleuridas Marie, Pelgrin Jeanne, Lemaitre Simone (24 mots) ; Lallivaut André, Cances Jeanne, Maillet Alice, Burlot Marie-Madeleine, Le Moal Marie, Bouvet Lucienne, Le Mée Marguerite, Garnier Marie-Thérèse (21 mots) ; Gomez Hélène, Lainé Simone, Desbois Gergette, Morvan Suzanne.

Élémentaire (19 mots). — Le Mée Marie (17 mots) ; Brual Louise (15 mots) ; Even Renée.

Préparatoire (14 mots) : Le Poité Suzanne.

Sténographie (vitesse). — (110 mots) : Mlle Morcello Marie-Thérèse (100 mots) ; Morcello Marie-Thérèse (mention Très Bien) ; Comnan Yvonne (mention Bien) ; Le Moal Marie (mention Bien) ; Pelgrin Jeanne.

90 mots. — Aufray Léonie (mention Bien) ; Revel Marie (mention Bien).

80 mots. — André Louise (mention Bien) ; Maillet Alice, Le Yaouanc Yvonne.

75 mots. — Cances Jeanne, Le Yaouanc Yvonne, Marie Morin, André Louise.

Comptabilité

Certificat Etudes Comptables. — Mlle Morcello Marie-Thérèse (58 pts, sur 60, mention Très Bien) ; Mme Quintin (57 pts, mention Très Bien) ; Le Moal Marie et Comnan Yvonne (56 pts, mention Très Bien) ; Lemaitre Simone (55 pts, mention Très Bien) ; Pelgrin Jeanne (51 pts, mention Bien) ; Le Mée Marie (49 pts.) ; Aufray Léonie (45 pts.) ; Cances Jeanne (30 pts.).

Degré Supérieur. — Brevet. — Mlle Le Moal Marie (59 pts, mention Très Bien) ; Le Mée Marie (58 pts, men-

tion Très Bien) ; Comnan Yvonne et Taillebeau Marie (57 pts, mention Très Bien) ; Morcello Marie-Thérèse (56 pts, mention Très Bien) ; Pelgrin Jeanne et Aufray Léonie (54 pts, mention Bien) ; Le Maître Simone (53 pts, mention Bien).

Certificat d' Aptitude Professionnelle (7, 8 et 9 Mai 1934)

Sténos-Dactylographes. — 10-11 : Mlle Aufray Léonie (mention Bien) ; Burlot Marie - Madeleine (mention Bien) ; Comnan Yvonne (mention Bien) ; Garnier Marie-Thérèse, Kergoas Marie (mention Très Bien) ; Le Moal Marie (mention Très Bien) ; Morcello Marie-Thérèse (mention Très Bien) ; Pelgrin Jeanne (mention Bien) ; Philippe Marie (mention Très Bien).

Commis de Comptabilité. — 718 : Mlle Aufray Léonie, Comnan Yvonne, Le Mée Marie, Le Maître Simone, Le Moal Marie, mention Bien) ; Morcello Marie-Thérèse, Pelgrin Jeanne.

Employées de commerce non spécialisées. — Mlle Duval Yvonne (mention Bien).

Tingère. — 1/2 : Mlle Bastien Rosalie.

Concours Départemental de Steno-Dactylographie

Chambre de Commerce (23-24 Juin)

Professionnelles. — Steno-Dactylographie. — 1^{er} prix avec médaille offerte par la Ville de Saint-Brieuc : Mlle Marie Rivière.

Dactylographie. — 1^{er} prix avec médaille argent, offerte par la Ville de Saint-Brieuc : Mlle Marie Kergoas.

Scolaire. — Steno-D

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

La Vie de l'Union Régionale

Aux Syndicats et groupes locaux

Nous nous trouvons dans l'obligation de rappeler aux différents syndicats que la copie pour le journal doit parvenir au Secrétariat très régulièrement pour le 28 de chaque mois.

D'autre part, nos lecteurs ont certainement remarqué que seuls, quelques Syndicats (toujours les mêmes), faisaient parler d'eux.

Et les autres ?... pourquoi gardent-ils le silence ? C'est de la modestie mal placée.

Chaque Syndicat doit se faire un devoir de rendre compte de son activité. Nous avons besoin, et les uns et les autres, de connaître ce que fait le voisin, non pas seulement pour l'imiter mais aussi pour faire plus et mieux.

Ceci est de la bonne émulation, qu'on aurait tort de négliger.

Avec les mois d'hiver la vie syndicale va reprendre d'une manière plus intense. Il est donc nécessaire que toutes les dispositions soient prises pour que tout le travail qui va être entrepris soit annoncé dans notre journal, lequel rendra compte en même temps de toute l'activité qui sera déployée.

L'action professionnelle aura une place toute spéciale dans le journal et tous nos amis auront à cœur d'alimenter cette chronique.

Ce sera bien la meilleure manière de montrer que le Syndicalisme Chrétien est vivant « chez nous » et que la classe ouvrière est en droit de compter sur lui.

L'U. R.

Assurances sociales

Nous rappelons que les changements de caisse ne peuvent se faire qu'après deux ans de présence dans la même Caisse.

Les assurés immatriculés en juillet 1930 peuvent jusqu'à fin septembre demander leur mutation.

Que ceux qui ne sont pas encore inscrits aux Caisses dont nos camarades participent à l'Administration, se hâtent de régulariser leur situation.

Ci-dessous adresses des Caisses de la région où sont représentés nos Syndicats :

Ille-et-Vilaine. — Caisse des Assurés des Groupements Catholiques, 7, rue de Corbin, à Rennes.

Mayenne. — Caisse Primaire de la Mutuelle Familiale de la Mayenne, 88, rue de Rennes à Laval.

Côtes-du-Nord. — Caisse des Mutualités indépendantes, 14, rue du 71, Saint-Brieuc.

Finistère. — Caisse de l'Union Finistérienne Mutualiste, 6, rue

d'Aiguillon à Brest.

Morbihan. — Caisse de l'Union Familiale du Morbihan, 2, avenue Victor-Hugo, à Vannes.

Avis important aux assurés bénéficiaires d'une pension de guerre

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi des Assurances Sociales, les pensionnés de guerre ont droit, au cas où ils sont malades d'une affection étrangère à la maladie pour laquelle ils sont pensionnés, au remboursement intégral du tarif de responsabilité de la Caisse, sans la retenue de 15 ou 20 % que subissent ordinairement les assurés sur ce tarif de responsabilité.

Pour bénéficier de cet avantage, une Circulaire Ministérielle du 18 mai 1934 prescrit aux assurés intéressés de remplir une déclaration et de faire légaliser leur signature par le maire de leur commune.

Doivent remplir la formule en question :

1. Les assurés sociaux bénéficiaires d'une pension définitive ou d'une pension temporaire au titre des lois suivantes :
Loi du 31-3-1919 (guerre),
Loi du 24-6-1919,
Loi du 17-4-1923,
Loi du 22-6-1927,
Loi du 23-3-1928,
Loi du 31-3-1931 (hors guerre).

2. Les assurés sociaux bénéficiaires d'un titre d'allocation provisoire d'attente portant la mention :
« Loi du 31-3-1919 (guerre) ».
3. Les assurés sociaux à qui il a été concédé par notification ministérielle une pension temporaire qui a été supprimée depuis sans conversion en pension définitive (pension temporaire accordée en exécution d'une des six lois précitées).

Les intéressés se procureront les formulaires aux services départementaux, aux maires ou à leurs Caisses respectives.

Toutes les déclarations qui auraient pu être faites antérieurement sont sans valeur.

Ceux qui ne remplissent pas la nouvelle déclaration seront privés des avantages spéciaux qui leur étaient réservés.

(Prière de lire en 4^e page : « LE COIN DES ASSURANCES SOCIALES ».)

Fuyez ce contre-sens doctrinal d'après lequel certains veulent identifier la religion avec tel ou tel parti politique, à ce point même qu'ils déclarent, ou peu s'en faut, que leurs adversaires ne sont plus chrétiens.

LEON XIII,
Encyclique « Cum Multa ».

RENNES

CHEZ LES CHEMINOTS

Avec la fin des mois d'été va reprendre l'activité syndicale.

Déjà, au cours d'une récente réunion le Conseil a examiné la situation actuelle et pris certaines décisions qui doivent permettre à notre organisation non seulement de poursuivre sa marche ascendante, mais de travailler efficacement en faveur de nos camarades cheminots dont les intérêts sont chaque jour de plus en plus menacés.

L'application de mesures édictées par les Décrets-Lois peut être grave de conséquences, aussi devons-nous être vigilants et nous opposer de toutes nos forces à la réalisation de certains projets qui semblent avoir été établis sans aucun souci de l'intérêt général et encore moins de celui du personnel des chemins de fer.

Tous nos camarades comprendront que le travail qui nous attend et que nous entreprendrons sans délai, ne doit pas être seulement l'œuvre de quelques-uns, mais celle de tous.

Sans doute, tiendront-ils à conserver leur confiance à ceux qui ont la charge de leur Syndicat et auxquels ont été confiés la défense de leurs intérêts, mais ils feront mieux.

Ils ne se contenteront pas de lire leur journal corporatif *Le Cheminot de France* ainsi que la *Voie des Travailleurs*, ils viendront à la permanence (Maison des Syndicats, 7, rue de Corbin), qui sera désormais ouverte 3 fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi, et se trouveront ainsi mieux renseignés.

Mais ils feront plus encore. Ils répondront aux convocations qui leur seront adressées et nombreux, ils assisteront aux diverses réunions organisées pour eux et au cours desquelles ils seront mieux à même de juger de l'utilité de notre Syndicat et de l'efficacité de son action.

Nous voulons croire que ces quelques conseils seront considérés par nos amis comme une consigne que tous auront à cœur de suivre et d'appliquer fidèlement.

Y. R.

M. Maillard commence par reconnaître que les ouvriers ont droit eux aussi, à un délassement. Mais nous sommes en période de crise, et ce n'est pas le moment opportun d'augmenter les charges des employeurs.

Nous commençons à connaître cette rengaine du moment opportun lorsqu'il s'agit d'une loi sociale. La journée de huit heures est venue en un moment inopportun ; inopportun aussi les Assurances Sociales, les allocations familiales, etc., etc.

Et il ajoute : « Alors que pas mal d'employeurs font de la philanthropie pour essayer de conserver un personnel auquel ils tiennent, il faudrait au contraire améliorer la situation commerciale et industrielle pour pouvoir payer des congés si l'on nous y oblige ».

Que pas mal de patrons fassent de la philanthropie, c'est très bien, et nous les remercions volontiers, — quoique le qualificatif *pas mal* soit un peu fort — mais l'argument se retourne contre son auteur, car si un patron peut conserver un personnel travaillant au ralenti, il peut aussi, en opérant un roulement, donner à ses ouvriers un repos en faisant travailler normalement le personnel qui lui reste. La même somme de travail lui sera rendue. Il n'aura donc rien perdu et ses ouvriers auront pu se reposer.

Et de partir en guerre contre les fonctionnaires. Ah ! Ces fonctionnaires.

Et voici : « Puisque l'on admet que les congés des fonctionnaires soient payés par l'ensemble des contribuables, il est tout à fait inadmissible que ce soient les patrons seuls qui paient les congés des ouvriers ».

M. Maillard a raison quand il dit que l'ensemble des contribuables paie les congés des fonctionnaires, mais il a tort quand il dit que ce seraient les patrons seuls qui paieraient les congés des ouvriers. Car enfin, si toute l'industrie privée donnait un congé payé à son personnel, elle augmenterait ses frais généraux ; d'accord ; mais ces frais généraux sont compris et répartis dans le prix de revient des objets manufacturés ou autres, et en définitive ce serait le consommateur qui paierait ; et là jouerait la réciprocité, car si le contribuable paye pour le fonctionnaire, le fonctionnaire, en tant que consommateur, paierait pour l'industrie privée.

Après avoir critiqué en passant les Assurances Sociales, les allocations familiales et reconnu qu'un salaire horaire de 3 fr. 75 à 4 francs, — salaire moyen en province — est insuffisant pour faire des économies afin de pouvoir prendre des vacances, M. Maillard en vient à faire le moraliste.

Il n'est que trop vrai que bien des ouvriers laissent aux champs de courses, dans les bistros, ou ailleurs, une bonne part de leur salaire. Ce n'est tout de même qu'un petit nombre, et dans l'ensemble — surtout en province — l'ouvrier a déjà fort à faire avec un salaire insuffisant très

sovent, sans y mettre la moitié dans le bistro.

Il faut aussi ajouter que si une loi ne vient réglementer les congés payés et les rendre obligatoires, beaucoup d'ouvriers ne pourront même pas prendre des congés non-payés, car ils risqueraient fort d'être remerciés par leurs employeurs.

Nous voulons croire, puisque M. Maillard vient d'essayer d'exhumer cette loi des cartons du Sénat, que nos pères conscrits comprendront son opportunité. Ils auront, par là, pu procurer un peu de détente aux ouvriers et contribuer à leur bien-être.

AU TREGER.

SYNDICAT DU LIVRE (51^e SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le dimanche dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

Congés payés

Dans la tribune libre du « Centre graphique », M. Maillard, imprimeur à Clamart, part en guerre d'une façon assez vive contre les congés payés, égratignant au passage les fonctionnaires, les Assurances Sociales et... tout ce qui lui passe par la tête.

RENNES

M. Maillard commence par reconnaître que les ouvriers ont droit eux aussi, à un délassement. Mais nous sommes en période de crise, et ce n'est pas le moment opportun d'augmenter les charges des employeurs.

Nous commençons à connaître cette rengaine du moment opportun lorsqu'il s'agit d'une loi sociale. La journée de huit heures est venue en un moment inopportun ; inopportun aussi les Assurances Sociales, les allocations familiales, etc., etc.

Et il ajoute : « Alors que pas mal d'employeurs font de la philanthropie pour essayer de conserver un personnel auquel ils tiennent, il faudrait au contraire améliorer la situation commerciale et industrielle pour pouvoir payer des congés si l'on nous y oblige ».

Que pas mal de patrons fassent de la philanthropie, c'est très bien, et nous les remercions volontiers, — quoique le qualificatif *pas mal* soit un peu fort — mais l'argument se retourne contre son auteur, car si un patron peut conserver un personnel travaillant au ralenti, il peut aussi, en opérant un roulement, donner à ses ouvriers un repos en faisant travailler normalement le personnel qui lui reste. La même somme de travail lui sera rendue. Il n'aura donc rien perdu et ses ouvriers auront pu se reposer.

Et de partir en guerre contre les fonctionnaires. Ah ! Ces fonctionnaires.

Et voici : « Puisque l'on admet que les congés des fonctionnaires soient payés par l'ensemble des contribuables, il est tout à fait inadmissible que ce soient les patrons seuls qui paient les congés des ouvriers ».

M. Maillard a raison quand il dit que l'ensemble des contribuables paie les congés des fonctionnaires, mais il a tort quand il dit que ce seraient les patrons seuls qui paieraient les congés des ouvriers. Car enfin, si toute l'industrie privée donnait un congé payé à son personnel, elle augmenterait ses frais généraux ; d'accord ; mais ces frais généraux sont compris et répartis dans le prix de revient des objets manufacturés ou autres, et en définitive ce serait le consommateur qui paierait ; et là jouerait la réciprocité, car si le contribuable paye pour le fonctionnaire, le fonctionnaire, en tant que consommateur, paierait pour l'industrie privée.

Après avoir critiqué en passant les Assurances Sociales, les allocations familiales et reconnu qu'un salaire horaire de 3 fr. 75 à 4 francs, — salaire moyen en province — est insuffisant pour faire des économies afin de pouvoir prendre des vacances, M. Maillard en vient à faire le moraliste.

Il n'est que trop vrai que bien des ouvriers laissent aux champs de courses, dans les bistros, ou ailleurs, une bonne part de leur salaire. Ce n'est tout de même qu'un petit nombre, et dans l'ensemble — surtout en province — l'ouvrier a déjà fort à faire avec un salaire insuffisant très

sovent, sans y mettre la moitié dans le bistro.

Il faut aussi ajouter que si une loi ne vient réglementer les congés payés et les rendre obligatoires, beaucoup d'ouvriers ne pourront même pas prendre des congés non-payés, car ils risqueraient fort d'être remerciés par leurs employeurs.

Nous voulons croire, puisque M. Maillard vient d'essayer d'exhumer cette loi des cartons du Sénat, que nos pères conscrits comprendront son opportunité. Ils auront, par là, pu procurer un peu de détente aux ouvriers et contribuer à leur bien-être.

AU TREGER.

L'intimité syndicale

Nous avons appris avec plaisir la venue au monde d'un garçon prénommé Robert, chez notre camarade R. Voyeaud.

Nos félicitations à M. et Mme R. Voyeaud et nos bons vœux au bébé.

Egalement un garçon a vu le jour au foyer de notre camarade E. Bourdois.

Nos compliments à M. et Mme E. Bourdois, et nos vœux au petit Bernard.

SYNDICATS FEMININS

Une bonne nouvelle

Les vacances, mot magique qui évoque pour tous, petits et grands, de si belles promesses ou de si charmants souvenirs, ainsi que les beaux jours, s'en vont vers le déclin.

Après le repos bienfaisant qui nous a permis de détendre notre cerveau, de reposer nos yeux, nos oreilles, nos pommets et, si nous

avons su voir, comme le dit Pierre l'Ermite, de regarder l'œuvre splendide et apaisante de Dieu... la beauté des arbres... la majesté silencieuse de la montagne... l'infini de la mer et l'infini des cieux, la vie active va nous happer et nous reprendre.

L'une des préoccupations principales de vos dirigeantes est, vous le savez, votre formation technique et professionnelle jointe à une conscience éclairée qui fera de vous des compétentes et, par là même, des influentes et des conquérantes dans vos divers milieux professionnels.

Un autre problème vital n'a pas manqué d'attirer notre attention : jeunes filles aujourd'hui, demain épouses et mères, il convenait tout spécialement de ne pas oublier votre rôle primordial et de vous aider à acquérir les qualités indispensables à toute femme soucieuse du bonheur de son entourage. Je veux dire la formation ménagère.

On l'a dit et répété : que de foyers désunis et gâchés par l'ignorance du savoir-faire de celles-là même qui en étaient pourtant les légitimes gardiennes !

Un simple coup d'œil jeté sur la liste ci-dessous vous permettra de constater que, très heureusement, formation professionnelle et ménagère marchent de pair, d'où sécurité pour le présent et préparation de l'avenir. Et quand, parmi ce menu varié aux plats substantiels, vous aurez fait votre choix, vous permettrez bien à votre aînée de vous poser une question.

En attendant, et pour vous éviter peut-être un « mea culpa », ayez à cœur d'être excellentes propagandistes ; faites inscrire beaucoup de vos compagnes pour les

Cours Professionnels du jour

réouverture le lundi 17 septembre, à 8 heures. Cours gratuits du soir : commenceront le lundi 1^{er} octobre, à 19 h. 30. Les cours de sténo début-vitesse reprendront le mardi 11 septembre et auront lieu deux fois par semaine. Les inscriptions sont prises dès aujourd'hui.

SYNDICAT DES EMPLOYES

L'Assemblée Générale statutaire aura lieu le dimanche 14 octobre, à 10 heures.

Suivant l'habitude, nous comptons sur la présence de nombreux camarades. Nous pourrions ainsi étudier avec fruit, les questions si importantes soulevées par la crise actuelle et prendre les décisions que commande la situation.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Mme Visdeloup (Menguy) nous a fait part de la naissance de son fils Michel, le 31 juillet.

Mme Macé (Coignard) de celle de son fils Arnel, le 20 juillet.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Geneviève Galant avec M. René Monnerie (20 août).

Mlle Louise Philouze avec M. Maurice Briens (25 août).

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Notre chère compagne, Marguerite Goutte nous fait part de sa profession religieuse le 13 septembre à la Communauté de la Providence de Saint-Brieuc.

Notre chère compagne, Marguerite Goutte nous fait part de sa profession religieuse le 13 septembre à la Communauté de la Providence de Saint-Brieuc.

SYNDICAT DES EMPLOYES

L'Assemblée Générale statutaire aura lieu le dimanche 14 octobre, à 10 heures.

Suivant l'habitude, nous comptons sur la présence de nombreux camarades. Nous pourrions ainsi étudier avec fruit, les questions si importantes soulevées par la crise actuelle et prendre les décisions que commande la situation.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Mme Visdeloup (Menguy) nous a fait part de la naissance de son fils Michel, le 31 juillet.

Mme Macé (Coignard) de celle de son fils Arnel, le 20 juillet.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Geneviève Galant avec M. René Monnerie (20 août).

Mlle Louise Philouze avec M. Maurice Briens (25 août).

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Notre chère compagne, Marguerite Goutte nous fait part de sa profession religieuse le 13 septembre à la Communauté de la Providence de Saint-Brieuc.

Notre chère compagne, Marguerite Goutte nous fait part de sa profession religieuse le 13 septembre à la Communauté de la Providence de Saint-Brieuc.

Notre chère compagne, Marguerite Goutte nous fait part de sa profession religieuse le 13 septembre à la Communauté de la Providence de Saint-Brieuc.

JOURS	DESIGNATION DES COURS	LIEUX	HEURES
Lundi	Cours de Sténo professionnel 135-150	9, rue de Griffon	19 h. 1/2 - 20 h. 1/2
	Cours de comptabilité 2 ^e année	6	—
	Cours de Français (Certificat d'Et.)	6	—
Mardi	Cours de Sténo-entraînement (début)	6	—
	Cours de Méthode Sténo Prév.-Delaunay	6	—
	Cours de Coupe (Confection) le Mains	6	—
Mercredi	Cours de Couture (lingerie)	6	—
	Cours de Français (Brevet élément.)	6	—
	Cours de Comptabilité 4 ^e année	6	—
Jeudi	Cours de coupe (Confection)	6	—
	Cours de Sténo-entraînement 100 mots	6	—
	Cours de Comptabilité 5 ^e année	6	—
Vendredi	Cours de Comptabilité 1 ^{re} année	6	—
	Cours de Comptabilité 3 ^e année	6	—
	Cours de Sténo-entraînement	6	—
Samedi	Cours complet d'Enseignement Ménager	6	Sam. après-midi
	Cours de Bonneterie	6	18 h. 1/2 - 19 h. 1/2
	Cours de Dactylographie	6	18 h. - 19 h.
	Cours de Cuisine	9	8 h. 1/2 - 10 h. 1/2
	Cours de Sténo-entraînement 120 mots	9	8 h. 1/2 - 9 h. 1/2

Les inscriptions pour la Sténographie, Dactylographie et Comptabilité sont reçues à toute époque de l'année.

Les jeunes filles désireuses d'apprendre le trikot à la main sont priées de bien vouloir se faire inscrire à la Permanence.

SYNDICAT DES CHEMINOTS P. O.

Conseil syndical du 8 Juillet

Ainsi qu'il a été annoncé, le Conseil Syndical du P. O. s'est réuni à Limoges, le dimanche 8 juillet 1934, au siège des Syndicats Chrétiens de Limoges, 2, rue Jules Noriac.

La réunion s'est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de Oudin, président du Syndicat, assisté au Bureau de Lacassaigne, premier vice-président ; Gillet, secrétaire général. Notre ami Dufort, président de l'Union des Syndicats Professionnels des Cheminots du Réseau Midi, en résidence à Agen, est également présent. Nous remarquons également, avec une vive satisfaction, la présence du secrétaire général de l'Union Méridionale des Syndicats Chrétiens de Toulouse, qui, revenant de la session intensive de l'Ecole Normale Ouvrière de la C. F. T. C. à Bierville, près Etampes, où il est resté une semaine, a tenu à prolonger son absence de Toulouse en nous favorisant de sa présence à notre Conseil de Réseau.

Le Bureau du Syndicat P. O. est également représenté par Labonne, vice-président ; Cotrnil, secrétaire adjoint ; Servantie, trésorier de l'Actionnariat.

Les groupes ci-après ont envoyé des délégués : Argenton-sur-Creuse (Berthias père et fils et Grandet) ; Brive (Desort et Agéty) ; La Gueroche (Alliot et Roux F.) ; Juvisy-Athis (Adam) ; Issoudun (Grolleau) ; Limoges (de nombreux membres) ; Montluçon (Raynaud) ; Nantes (Herfray) ; Paris (Prévôt) ; Périgueux (Delaunay) ; Saint-Nazaire (Radin et Mme) ; Saint-Sulpice-Laurière (Dubois) ; Saint-Pierre-des-Corps et Tours (Kergoat) ; Vierzon (7 délégués et leurs familles, soit 13 personnes).

La présence de Pecqueur, repré-

sentant le Syndicat de Paris-Midi, est signalée ; notre camarade est vivement félicité d'avoir bien voulu participer à nos travaux.

Se sont excusés : Bonnet G., Mlle Forget, Gadais, Desjean, Masson, Godinet, Maurel, Larson, Cornut, du Bureau Syndical, ainsi que les groupes de : Angers, Angoulême, Bordeaux-P.O., Bordeaux-Midi, Bourges, Breigny, Cahors, Dourdan, Ivry-sur-Seine, Orléans, Paris-Denfert.

Lacassaigne, président du groupe de Limoges, souhaite la bienvenue à tous les assistants et les remercie de s'être dérangés. Après une brève allocution de Oudin, celui-ci donne la parole à Servantie, trésorier de l'Actionnariat, qui donne des détails sur les incidents qui ont précédé la dernière Assemblée Générale des Actionnaires de la Compagnie d'Orléans du 23 mars. Le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Consultatif fédéral de l'Actionnariat est donné et l'on prend des décisions pour l'avenir.

Le règlement définitif de l'Actionnariat du Syndicat P. O. est définitivement mis au point et le Conseil charge le Bureau syndical de le recopier et de faire imprimer.

La question de la refonte des statuts du Syndicat P. O. et de la transformation en Union de réseau est envisagée ; la question n'étant pas complètement au point, une étude sera poursuivie à ce sujet.

Nous passons ensuite à l'étude de l'ordre du jour 3005 de la Compagnie instituant une Caisse de Prévoyance pour les Cheminots du P. O. à l'exemple de celle existant pour les cheminots du Midi. Sur cette question, Reimbarre, du groupe de Limoges et Trésorier, pour ce groupe, de la Mutuelle Familiale des Cheminots de France, nous présente une étude comparative de la Caisse de Prévoyance et de la Mutuelle. Notre ami Dufort, président de l'Union Midi, donne tous renseignements sur le fonctionnement actuel de la Caisse de Prévoyance de ce réseau. Les avis

étant très partagés en ce qui concerne les directives à donner aux cheminots sur leur affiliation à cette caisse, le Conseil charge le Bureau d'examiner la question en détail en s'entourant de toute la documentation utile afin de pouvoir donner des précisions soit par circulaire soit par la voie du journal.

Puis, le secrétaire général Gillet fait connaître le nombre d'affaires examinées par le Syndicat depuis plusieurs années ; ce nombre est impressionnant ; une liste en sera adressée aux groupes, pour leur documentation.

Enfin Oudin rappelle les directives votées au dernier Congrès fédéral au sujet des comités d'entente locaux, puis la séance est levée à midi.

Deux voitures des tramways de la Haute-Vienne nous emmènent déjeuner sur les bords de la Vienne. Mais le temps passant trop vite, plusieurs camarades se hâtent afin de regagner leurs lointaines résidences, tout heureux d'avoir pu se revoir entre bons camarades et amis et pleins de réconfort pour mener le bon combat et faire toujours de la propagande.

Le Secrétaire de séance, G. LEHOUX.

Prochaine réunion du conseil syndical du réseau P. O.

Le groupe de Nantes-P.O. de notre Syndicat ayant sollicité la faveur de voir se tenir dans cette ville la prochaine réunion, il a été décidé de lui donner cette satisfaction. D'ores et déjà, le groupe de Nantes assure que les choses seront bien faites et un dimanche d'octobre est prévu pour cette réunion. Que tous nos groupes prennent donc déjà leurs dispositions pour se rendre libres en envoyant de nombreux délégués à ce Conseil de réseau. La date exacte sera indiquée ultérieurement de ce Bureau syndical l'aura arrêtée.

Pour le Bureau Syndical : H. GILLET, Secrétaire Général.

Un homme de gauche

Du fait que nous rencontrons la plupart du temps chez nos adversaires un sectarisme haineux et une mauvaise foi évidente, il ne faudrait pas déduire que tous ont envers nous la même mentalité. Il en est, beaucoup plus qu'on ne le croit peut-être, qui sont de bonne foi, qui ne sont pas sectaires, et dont le principal tort est d'ignorer totalement les doctrines du syndicalisme chrétien, et de nous voir à travers le miroir déformant que constitue l'attitude antisociale d'un nombre trop grand de personnalités en vue, chrétiens bien plus de nom que de cœur et d'actes. Le fait suivant en est la preuve.

Un bon camarade, très sympathique, tolérant, respectueux de toutes les idées, et sachant voir à l'occasion le bien chez les autres et le mal chez les siens, a le malheur d'être cégétiste militant et convaincu. Souvent, nous avons ensemble de longues discussions ; souvent aussi il arrive que nous tombons d'accord, sauf quand il est question du rôle social de l'Eglise.

Ayant un jour trouvé dans un journal syndicaliste chrétien une coupure de l'Encyclopédie « Quadragesimo anno », intitulée « La Dictature Economique », l'idée m'est venue de le mettre à l'épreuve.

J'ai soigneusement découpé l'article, ayant bien soin que rien ne puisse dénoncer son origine, et je le lui ai porté en disant :

— Tiens, lis, et dis-moi qui a signé ça.

Mon camarade lut attentivement et réfléchit. Enfin, il me dit :

— Ça, c'est sûrement d'un homme de gauche !

— Et pourquoi, lui demandai-je, pourquoi pas d'un homme de droite ?

— Mais, parce que ce qui est

GRANDS MAGASINS PETITS SCANDALES

Zola, dont la loupe grossissait les bassesses au détriment du reste, vit clair, cependant, lorsqu'il dénonça, dans son *Bonheur des Dames*, les dangers des grands magasins.

Un scandale quotidien pour qui fréquentait, par gré ou par nécessité, les magasins de nouveautés, c'est celui des vexations imposées aux vendeurs par la clientèle.

Si vendeurs et vendeuses manquent parfois de grâce, sachons que leur système nerveux est mis à rude épreuve.

LE VENDEUR, LA DAME ET LE PETIT CHIEN

Fourvoyé certain jour au rayon de soierie d'un magasin parisien de la rive droite, j'ai suivi des yeux la scène suivante.

Une dame fort élégante, flanquée de son toutou, faisait déployer des tissus de soie sans se décider pour aucun.

— Le vert, disait-elle, n'est pas seyant.

— Est-il possible ? pensait le vendeur en contemplant la dame si rose.

Les mauvaises sont tristes. Le rose vif « fait » facilement commun... Que choisir, vraiment ?

D'autant plus patient que l'élégance de l'acheteuse faisait prévoir une vente plus fructueuse, le vendeur était tissu sur tissu, dans un rutilement de couleurs brillantes.

La dame se décida enfin pour une soierie bleu électrique. J'avais chronométré 25 minutes, dans l'impatience d'être servie à mon tour.

— Voulez-vous prendre mesure, s'il vous plaît ! fit la cliente au vendeur.

— Le métrage dépend de la façon, Madame. Pour une robe, nous donnons généralement...

— Ce n'est pas pour une robe.

— Ah ! c'est pour une pelisse du soir ?

— Mais non ! C'est pour mon chien !

CELUI QUI FAIT UNE OBJECTION S'ADMIRE TOUJOURS.

Ernest HELLO.

CELUI QUI FAIT UNE OBJECTION S'ADMIRE TOUJOURS.

Ernest HELLO.

CELUI QUI FAIT UNE OBJECTION S'ADMIRE TOUJOURS.

Ernest HELLO.

A LA
CHAPPELLERIE LEBRETON
8, rue Jean-Jaurès
VOUS TROUVEREZ
LE PLUS BEAU CHOIX
LES MEILLEURS PRIX

Escompte de 5 % sur présentation discrète de la carte de la C.F.T.C.

VOULEZ-VOUS ?
Consommer du BON PAIN
Réaliser une ECONOMIE
Soutenir une ŒUVRE SOCIALE

Adhérez
à la Coopérative de boulangerie
l'Union Economique Rennaise
80, rue de Nantes, 80
Bureaux : Passage du Couëdic

GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS
Rue du Pré-Batté. — RENNES

P. BOUGEARD
LES MEILLEURS PRODUITS
AUX MEILLEURS PRIX
ORDONNANCES
SPECIALITES
EAUX MINERALES
HERBORISTERIE

VINS MOUSSEUX EXTRA
pour familles, tombolas, kermesses

5 fr. 75 LA BOUTEILLE
Réduction 10 % par 100 bouteilles

S'adresser au bureau du journal, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui transmettra (timbre pour réponse)

Rue LEPERDIT
— RENNES —

LAPERCHE
TOUT EN TRICOT & JERSEY
BAS, CHAUSSETTES, PULL-OVERS, CHEMISIERS
GILETS, ROBES, COSTUMES, SOUS-VÊTEMENTS, LAINES
POUR DAMES, HOMMES ET ENFANTS

GROS ET DETAIL Remise 5 % aux Syndiqués

Pour vos YEUX
F. TAILLANDIER
Opticien-Spécialiste
5, Rue Lafayette - RENNES

BELLE JARDINIÈRE

PARIS La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants PARIS
Seule Succursale dans la Région : NANTES 12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78
Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Odile et Denise Roche, troisième et quatrième enfants de notre camarade Henri Roche, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.
Andrée Paré, fille de Mme Paré, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.
Jeanne Corneloup, deuxième enfant de notre camarade Louis Corneloup, du syndicat de la S. N. E., résidant à Cholet.
Renée Sévaert, fille de notre camarade Albert Sévaert, du Syndicat du Bâtiment de Nantes.
Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
Mlle Germaine Ricordel, du Syndicat des Employés de Nantes avec M. Gabriel Boliveau.
Mlle Jeanne Le Minor, du Syndicat des Ouvrières de l'Industrie, avec M. Valentin Braid.
Mlle Georgette Gérard, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes, avec M. Gabriel Marnier.
M. Aimé Neveux, de l'Association interprofessionnelle des Sabliers d'Orléans, avec Mlle Juliette Arnaud.
Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :
Mme Coyat, mère de Mlle Coyat, membre du Conseil du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.
Mme Copin, grand-mère de Mlle Rolande Chevard, secrétaire du Syndicat des Employés de Poitiers.
M. Pierre Boutinaud, fiancé de Mlle Paulette Faideau, du même Syndicat.
A nos chères compagnes si éprouvées, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

Distinctions

Nous avons été heureux de voir deux de nos militants recevoir la Médaille de la Mutualité.
Gustave Pressensé, ancien Président de notre Union Régionale, actuellement Président d'honneur, a reçu la Médaille d'Argent.

André Duhamel, Conseiller Prud'homme, et membre du Conseil du Syndicat des Employés de Nantes, a reçu la Médaille de Bronze.
Nos bien sincères félicitations.

Lisez...

**et comparez !
Qu'en pensez-vous ?
Et vous,
qu'avez-vous fait ?**

Le secrétaire d'un de nos syndicats, qui passe une grande partie de son temps libre à la permanence de son Syndicat, bénévolement, sans aucune rémunération, souvent même « en y étant de sa poche », me tend une enveloppe, avec son sourire habituel, qui prend en la circonstance une signification toute particulière.

— Voyez, Lisez, me dit-il.
J'ouvre : un carnet de 10 billets de Tombola ! Je lis : « Monsieur, partant en vacances, je ne pourrais pas placer les billets de tombola que vous m'avez adressés. Je vous les retourne sous ce pli. Veuillez... »
— Mais, dis-je, c'est X..., à qui nous avons procuré la place qu'il a actuellement ?
— Hé oui ! Tenez, en voici une autre, d'un père de famille dont les enfants auraient pu lui placer ses billets en cinq minutes. Même pas un mot, il retourne purement et simplement son carnet.

— Il a pourtant déjà bénéficié de notre caisse de chômage ?
— Evidemment, mais...
Il y en avait comme cela une vingtaine. Et nous n'étions qu'à la mi-août, deux mois et demi avant le tirage. D'excuse valable, pas une sur dix. Il y a réellement des hommes qui ne font guère honneur à la pauvre humanité.

Mais ceci console de cela

Un jeune syndicat, ne comptant qu'une trentaine de membres, en est à son centième carnet.
Trois syndiqués en sont respectivement à leur 8^e, 12^e et 15^e carnets.
Une petite couturière les suit de très près.
Une mère de famille, qui doit travailler en usine pour compenser la diminution de salaires de son mari,

nous apporte une paire de bas de laine et un tricot.

Une petite ouvrière nous remet un nécessaire à ouvrage qu'elle-même a dû recevoir en cadeau.

Des Syndicats s'organisent pour vendre en commun leurs billets à la porte des églises (ils obtiennent même parfois — pourquoi pas toujours — que leur vente soit annoncée et recommandée en chaire).

Non, la solidarité, mieux la fraternité chrétienne n'est pas un vain mot. Et pour un égoïste écumant qui refuse de vendre ses billets ou d'en acheter, il y a vingt-cinq dévoués, et qu'un bel idéal anime, pour profiter de toutes les occasions qui leur sont offertes de soulager leurs frères plus déshérités, et de rendre ainsi au Christ-Ouvrier, qui a donné jusqu'à sa vie pour eux, un peu de cet amour qu'il a prodigué aux Travailleurs.

N'est-ce pas Lui qui a dit : Lorsque vous donnez un verre d'eau à un pauvre, c'est à Moi que vous le donnez.

Il y en a pourtant — je ne puis effacer cette tache de ma mémoire — oui, il y en a trop qui voient leurs frères souffrir de la faim ou de la soif, et qui ne leur donneront pas le verre d'eau et le morceau de pain que nous sollicitons pour eux. Un billet de tombola : un franc. Il y a des enfants qui n'ont pas cela pour leur repas !

Un carnet : dix francs. Voilà un repas de viande pour une famille qui n'en voit pas sur sa table une fois par mois.

Le sait-on ?
Mes amis, au travail ! Sauvons les corps et les âmes : un minimum de bien-être est indispensable pour la pratique de la vertu. A. B.

A ceux qui cherchent du Travail et... à certains qui en ont trouvé

Malgré nos recherches, nous n'arrivons pas toujours à nous en procurer. Lorsque, par d'autres moyens, vous parvenez sans nous à en trouver, de grâce prévenez-nous, de façon que nous ne perdions pas des heures d'un temps précieux pour vos camarades qui chôment à aller jusque chez vous

pour nous entendre dire, comme cela nous arrive plusieurs fois par semaine :

— Mais voilà déjà un mois que j'ai trouvé. J'aurais dû vous prévenir en effet.

— Mon fils, Monsieur, il est placé depuis quinze jours... Il ne vous l'a donc pas dit ?

Espérons que nous n'aurons plus à revenir sur ce sujet.

Réunion du Conseil de l'U. R. le 16 Septembre à Angers

La réunion du Conseil de l'Union Régionale aura lieu le dimanche 16 septembre, à Angers, 2, rue Pasteur, à partir de 9 h. 30.

Pour permettre la préparation du Rapport figurant au § 2 de l'ordre du jour ci-dessous, nous prions chacun de nos Syndicats de nous adresser un compte-rendu de leur activité depuis notre réunion du 24 juin dernier. Ce compte-rendu devra parvenir pour le 12 Septembre au plus tard, à notre Siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes.

Prière également de nous adresser pour la même date, le pouvoir habilité.

En nous faisant connaître les noms de leurs délégués, nos syndicats voudront bien nous préciser si nous devons nous occuper de leur repas de midi. Ceci a d'autant plus d'importance que c'est la première fois que nous organisons cette réunion ailleurs qu'à Nantes, et que, par conséquent, le moindre retard ou la moindre omission risquerait de mettre nos amis d'Angers dans un sérieux embarras.

Etant donné l'importance des questions à l'ordre du jour, nous comptons sur la représentation de tous nos Syndicats ; en cas d'impossibilité d'envoyer un délégué, retourner au moins les pouvoirs dûment remplis.

Le Président,
Paul FOULON.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du Procès-verbal de la dernière réunion.
2. Rapport sur l'activité de l'U. R. depuis trois mois.

3. Compte-rendu de la Session Intensive de l'Ecole Normale Ouvrière de Juillet.

4. Compte-rendu de la Session d'Etudes Confédérale de la mi-juillet.

5. Congrès régional 1935 : date et programme.

6. Loterie de l'Union Régionale. Vente des billets, recherche de lots, tirage.

7. La journée confédérale du 3^e ou 4^e dimanche de novembre.

8. Admission de nouveaux Syndicats.

9. Organisation d'une caisse régionale de secours au décès.

10. Plan d'action pour le nouvel exercice.

11. Tournées de propagande ; qui désirez-vous (de Nantes ou de Paris), et à quelles dates ?

12. Questions diverses.

A l'issue de la réunion de l'après-midi, les délégués des différents syndicats régionaux appartenant à une même Fédération, pourront se réunir en commissions particulières pour étudier ensemble les questions d'intérêt régional concernant leur profession, par exemple les métallurgistes, les employés, les voyageurs, les couturiers, le textile, etc.

Si le temps le permet, une visite rapide de la ville sera ensuite organisée.

NANTES

Promenade à la Mi-Côtière

Au matin du dimanche 26 août, les habitants de la paisible rue du Chapeau-Rouge sont tout étonnés de voir un important rassemblement devant la porte de l'Ouvroir Saint-Joseph. De quoi s'agit-il, que veulent tous ces gens ? Oh ! ils n'ont pas l'air bien terribles.

L'inter, en effet, a invité pour ce jour-là tous ses membres avec leurs familles, ainsi que les Jocistes, espoir de nos Syndicats Chrétiens, à la promenade annuelle à la Mi-Côtière. Et la journée commence par une messe de communion célébrée à l'Ouvroir Saint-Joseph par M. l'abbé Belleil, à la mémoire d'un des meilleurs militants syndicalistes, le regretté camarade Baffé, de Saint-Nazaire, au cours de la messe, des chants Jocistes ainsi que le Credo et des cantiques sont exécutés par les assistants.

Midi ! c'est l'invasion de la propriété par tous les invités, qui sont aimablement reçus par Mlle Chron et Mlle Angebaud. Aussitôt, c'est le déballage des victuailles et l'appétit étant aiguisé par le grand air, tous font grand honneur aux provisions ainsi qu'aux réserves de la cave de la Mi-Côtière.

Après le déjeuner, un militant Jociste, le camarade Boissière, donne le signal des chants. On entend ensuite les camarades Fromy, Chauvin, Belleilvaire, Pépin, Mlle Guéré, Chau-

vein, dans leurs répertoires ; tous furent longuement applaudis.

Ensuite ce sont les courses à pied, d'abord les enfants, puis les adultes, jeunes hommes et jeunes filles, enfin les pépères, hommes et dames ; chez certains des pépères le bedon est mis sérieusement à l'épreuve, il est vrai qu'ils n'ont plus 20 ans...

Puis, sous la conduite de Belleilvaire, on fait le tour du propriétaire, ce qui est un émerveillement pour tous les nouveaux visiteurs.

Après un dernier casse-croûte, on se rend de nouveau à l'église paroissiale où M. le Curé d'Oudon, qui s'est mis aimablement à notre disposition, nous donne le Sacrament de l'Épave. Là encore, les Jocistes nous édifient par leur tenue et par leurs chants.

Mais, le temps passe bien vite. Il faut rentrer à Nantes et c'est joyeusement, comme au départ, que tous se retrouvent à la gare pour la ronde des adieux, qui fait ouvrir de grands yeux aux autres voyageurs, et reprendre le train qui nous ramène lentement, comme au regret, au rythme des chansons.

Les Syndicats Chrétiens comme les Jocistes, ainsi que leurs amis, sont heureux de cette sortie en commun : la journée a été magnifique. Et ils espèrent bien que l'année prochaine, ce sera mieux encore. Seulement, avis à MM. les Commissaires ; il faudra pour le coup retenir au moins trois wagons.

Pendant ce temps les commissaires et tous ceux qui sont chargés de l'organisation de la fête, se rendent à la Mi-Côtière (qui serait mieux nommée la « Haute-Côtière » car, pour l'atteindre, ça monte plutôt à pied !). Il est vrai qu'arrivé en haut on est récompensé par la vue superbe des paysages variés qui s'étalent sous nos yeux. Il y a un tas de choses à faire : il faut organiser non seulement le pique-nique, qui aura lieu sur l'herbe, à l'ombre de cèdres magnifiques, mais aussi il faut songer à réparer l'emplacement où auront lieu les courses à pied et les différents divertissements.

Midi ! c'est l'invasion de la propriété par tous les invités, qui sont aimablement reçus par Mlle Chron et Mlle Angebaud. Aussitôt, c'est le déballage des victuailles et l'appétit étant aiguisé par le grand air, tous font grand honneur aux provisions ainsi qu'aux réserves de la cave de la Mi-Côtière.

Après le déjeuner, un militant Jociste, le camarade Boissière, donne le signal des chants. On entend ensuite les camarades Fromy, Chauvin, Belleilvaire, Pépin, Mlle Guéré, Chau-

vein, dans leurs répertoires ; tous furent longuement applaudis.

Ensuite ce sont les courses à pied, d'abord les enfants, puis les adultes, jeunes hommes et jeunes filles, enfin les pépères, hommes et dames ; chez certains des pépères le bedon est mis sérieusement à l'épreuve, il est vrai qu'ils n'ont plus 20 ans...

Puis, sous la conduite de Belleilvaire, on fait le tour du propriétaire, ce qui est un émerveillement pour tous les nouveaux visiteurs.

Après un dernier casse-croûte, on se rend de nouveau à l'église paroissiale où M. le Curé d'Oudon, qui s'est mis aimablement à notre disposition, nous donne le Sacrament de l'Épave. Là encore, les Jocistes nous édifient par leur tenue et par leurs chants.

Mais, le temps passe bien vite. Il faut rentrer à Nantes et c'est joyeusement, comme au départ, que tous se retrouvent à la gare pour la ronde des adieux, qui fait ouvrir de grands yeux aux autres voyageurs, et reprendre le train qui nous ramène lentement, comme au regret, au rythme des chansons.

Les Syndicats Chrétiens comme les Jocistes, ainsi que leurs amis, sont heureux de cette sortie en commun : la journée a été magnifique. Et ils espèrent bien que l'année prochaine, ce sera mieux encore. Seulement, avis à MM. les Commissaires ; il faudra pour le coup retenir au moins trois wagons.

Pendant ce temps les commissaires et tous ceux qui sont chargés de l'organisation de la fête, se rendent à la Mi-Côtière (qui serait mieux nommée la « Haute-Côtière » car, pour l'atteindre, ça monte plutôt à pied !). Il est vrai qu'arrivé en haut on est récompensé par la vue superbe des paysages variés qui s'étalent sous nos yeux. Il y a un tas de choses à faire : il faut organiser non seulement le pique-nique, qui aura lieu sur l'herbe, à l'ombre de cèdres magnifiques, mais aussi il faut songer à réparer l'emplacement où auront lieu les courses à pied et les différents divertissements.

Midi ! c'est l'invasion de la propriété par tous les invités, qui sont aimablement reçus par Mlle Chron et Mlle Angebaud. Aussitôt, c'est le déballage des victuailles et l'appétit étant aiguisé par le grand air, tous font grand honneur aux provisions ainsi qu'aux réserves de la cave de la Mi-Côtière.

Après le déjeuner, un militant Jociste, le camarade Boissière, donne le signal des chants. On entend ensuite les camarades Fromy, Chauvin, Belleilvaire, Pépin, Mlle Guéré, Chau-

vein, dans leurs répertoires ; tous furent longuement applaudis.

Ensuite ce sont les courses à pied, d'abord les enfants, puis les adultes, jeunes hommes et jeunes filles, enfin les pépères, hommes et dames ; chez certains des pépères le bedon est mis sérieusement à l'épreuve, il est vrai qu'ils n'ont plus 20 ans...

Puis, sous la conduite de Belleilvaire, on fait le tour du propriétaire, ce qui est un émerveillement pour tous les nouveaux visiteurs.

Après un dernier casse-croûte, on se rend de nouveau à l'église paroissiale où M. le Curé d'Oudon, qui s'est mis aimablement à notre disposition, nous donne le Sacrament de l'Épave. Là encore, les Jocistes nous édifient par leur tenue et par leurs chants.

Mais, le temps passe bien vite. Il faut rentrer à Nantes et c'est joyeusement, comme au départ, que tous se retrouvent à la gare pour la ronde des adieux, qui fait ouvrir de grands yeux aux autres voyageurs, et reprendre le train qui nous ramène lentement, comme au regret, au rythme des chansons.

Les Syndicats Chrétiens comme les Jocistes, ainsi que leurs amis, sont heureux de cette sortie en commun : la journée a été magnifique. Et ils espèrent bien que l'année prochaine, ce sera mieux encore. Seulement, avis à MM. les Commissaires ; il faudra pour le coup retenir au moins trois wagons.

Pendant ce temps les commissaires et tous ceux qui sont chargés de l'organisation de la fête, se rendent à la Mi-Côtière (qui serait mieux nommée la « Haute-Côtière » car, pour l'atteindre, ça monte plutôt à pied !). Il est vrai qu'arrivé en haut on est récompensé par la vue superbe des paysages variés qui s'étalent sous nos yeux. Il y a un tas de choses à faire : il faut organiser non seulement le pique-nique, qui aura lieu sur l'herbe, à l'ombre de cèdres magnifiques, mais aussi il faut songer à réparer l'emplacement où auront lieu les courses à pied et les différents divertissements.

Midi ! c'est l'invasion de la propriété par tous les invités, qui sont aimablement reçus par Mlle Chron et Mlle Angebaud. Aussitôt, c'est le déballage des victuailles et l'appétit étant aiguisé par le grand air, tous font grand honneur aux provisions ainsi qu'aux réserves de la cave de la Mi-Côtière.

Après le déjeuner, un militant Jociste, le camarade Boissière, donne le signal des chants. On entend ensuite les camarades Fromy, Chauvin, Belleilvaire, Pépin, Mlle Guéré, Chau-

vein, dans leurs répertoires ; tous furent longuement applaudis.

Ensuite ce sont les courses à pied, d'abord les enfants, puis les adultes, jeunes hommes et jeunes filles, enfin les pépères, hommes et dames ; chez certains des pépères le bedon est mis sérieusement à l'épreuve, il est vrai qu'ils n'ont plus 20 ans...

Puis, sous la conduite de Belleilvaire, on fait le tour du propriétaire, ce qui est un émerveillement pour tous les nouveaux visiteurs.

Après un dernier casse-croûte, on se rend de nouveau à l'église paroissiale où M. le Curé d'Oudon, qui s'est mis aimablement à notre disposition, nous donne le Sacrament de l'Épave. Là encore, les Jocistes nous édifient par leur tenue et par leurs chants.

Mais, le temps passe bien vite. Il faut rentrer à Nantes et c'est joyeusement, comme au départ, que tous se retrouvent à la gare pour la ronde des adieux, qui fait ouvrir de grands yeux aux autres voyageurs, et reprendre le train qui nous ramène lentement, comme au regret, au rythme des chansons.

Les Syndicats Chrétiens comme les Jocistes, ainsi que leurs amis, sont heureux de cette sortie en commun : la journée a été magnifique. Et ils espèrent bien que l'année prochaine, ce sera mieux encore. Seulement, avis à MM. les Commissaires ; il faudra pour le coup retenir au moins trois wagons.

Pendant ce temps les commissaires et tous ceux qui sont chargés de l'organisation de la fête, se rendent à la Mi-Côtière (qui serait mieux nommée la « Haute-Côtière » car, pour l'atteindre, ça monte plutôt à pied !). Il est vrai qu'arrivé en haut on est récompensé par la vue superbe des paysages variés qui s'étalent sous nos yeux. Il y a un tas de choses à faire : il faut organiser non seulement le pique-nique, qui aura lieu sur l'herbe, à l'ombre de cèdres magnifiques, mais aussi il faut songer à réparer l'emplacement où auront lieu les courses à pied et les différents divertissements.

Midi ! c'est l'invasion de la propriété par tous les invités, qui sont aimablement reçus par Mlle Chron et Mlle Angebaud. Aussitôt, c'est le déballage des victuailles et l'appétit étant aiguisé par le grand air, tous font grand honneur aux provisions ainsi qu'aux réserves de la cave de la Mi-Côtière.

Après le déjeuner, un militant Jociste, le camarade Boissière, donne le signal des chants. On entend ensuite les camarades Fromy, Chauvin, Belleilvaire, Pépin, Mlle Guéré, Chau-

vein, dans leurs répertoires ; tous furent longuement applaudis.

Ensuite ce sont les courses à pied, d'abord les enfants, puis les adultes, jeunes hommes et jeunes filles, enfin les pépères, hommes et dames ; chez certains des pépères le bedon est mis sérieusement à l'épreuve, il est vrai qu'ils n'ont plus 20 ans...

Puis, sous la conduite de Belleilvaire, on fait le tour du propriétaire, ce qui est un émerveillement pour tous les nouveaux visiteurs.

Après un dernier casse-croûte, on se rend de nouveau à l'église paroissiale où M. le Curé d'Oudon, qui s'est mis aimablement à notre disposition, nous donne le Sacrament de l'Épave. Là encore, les Jocistes nous édifient par leur tenue et par leurs chants.

Mais, le temps passe bien vite. Il faut rentrer à Nantes et c'est joyeusement, comme au départ, que tous se retrouvent à la gare pour la ronde des adieux, qui fait ouvrir de grands yeux aux autres voyageurs, et reprendre le train qui nous ramène lentement, comme au regret, au rythme des chansons.

Les Syndicats Chrétiens comme les Jocistes, ainsi que leurs amis, sont heureux de cette sortie en commun : la journée a été magnifique. Et ils espèrent bien que l'année prochaine, ce sera mieux encore. Seulement, avis à MM. les Commissaires ; il faudra pour le coup retenir au moins trois wagons.

Pendant ce temps les commissaires et tous ceux qui sont chargés de l'organisation de la fête, se rendent à la Mi-Côtière (qui serait mieux nommée la « Haute-Côtière » car, pour l'atteindre, ça monte plutôt à pied !). Il est vrai qu'arrivé en haut on est récompensé par la vue superbe des paysages variés qui s'étalent sous nos yeux. Il y a un tas de choses à faire : il faut organiser non seulement le pique-nique, qui aura lieu sur l'herbe, à l'ombre de cèdres magnifiques, mais aussi il faut songer à réparer l'emplacement où auront lieu les courses à pied et les différents divertissements.

Midi ! c'est l'invasion de la propriété par tous les invités, qui sont aimablement reçus par Mlle Chron et Mlle Angebaud. Aussitôt, c'est le déballage des victuailles et l'appétit étant aiguisé par le grand air, tous font grand honneur aux provisions ainsi qu'aux réserves de la cave de la Mi-Côtière.

Après le déjeuner, un militant Jociste, le camarade Boissière, donne le signal des chants. On entend ensuite les camarades Fromy, Chauvin, Belleilvaire, Pépin, Mlle Guéré, Chau-

vein, dans leurs répertoires ; tous furent longuement applaudis.

Ensuite ce sont les courses à pied, d'abord les enfants, puis les adultes, jeunes hommes et jeunes filles, enfin les pépères, hommes et dames ; chez certains des pépères le bedon est mis sérieusement à l'épreuve, il est vrai qu'ils n'ont plus 20 ans...

Puis, sous la conduite de Belleilvaire, on fait le tour du propriétaire, ce qui est un émerveillement pour tous les nouveaux visiteurs.

Après un dernier casse-croûte, on se rend de nouveau à l'église paroissiale où M. le Curé d'Oudon, qui s'est mis aimablement à notre disposition, nous donne le Sacrament de l'Épave. Là encore, les Jocistes nous édifient par leur tenue et par leurs chants.

Mais, le temps passe bien vite. Il faut rentrer à Nantes et c'est joyeusement, comme au départ, que tous se retrouvent à la gare pour la ronde des adieux, qui fait ouvrir de grands yeux aux autres voyageurs, et reprendre le train qui nous ramène lentement, comme au regret, au rythme des chansons.

Les Syndicats Chrétiens comme les Jocistes, ainsi que leurs amis, sont heureux de cette sortie en commun : la journée a été magnifique. Et ils espèrent bien que l'année prochaine, ce sera mieux encore. Seulement, avis à MM. les Commissaires ; il faudra pour le coup retenir au moins trois wagons.

Pendant ce temps les commissaires et tous ceux qui sont chargés de l'organisation de la fête, se rendent à la Mi-Côtière (qui serait mieux nommée la « Haute-Côtière » car, pour l'atteindre, ça monte plutôt à pied !). Il est vrai qu'arrivé en haut on est récompensé par la vue superbe des paysages variés qui s'étalent sous nos yeux. Il y a un tas de choses à faire : il faut organiser non seulement le pique-nique, qui aura lieu sur l'herbe, à l'ombre de cèdres magnifiques, mais aussi il faut songer à réparer l'emplacement où auront lieu les courses à pied et les différents divertissements.

Midi ! c'est l'invasion de la propriété par tous les invités, qui sont aimablement reçus par Mlle Chron et Mlle Angebaud. Aussitôt, c'est le déballage des victuailles et l'appétit étant aiguisé par le grand air, tous font grand honneur aux provisions ainsi qu'aux réserves de la cave de la Mi-Côtière.

Après le déjeuner, un militant Jociste, le camarade Boissière, donne le signal des chants. On entend ensuite les camarades Fromy, Chauvin, Belleilvaire, Pépin, Mlle Guéré, Chau-

vein, dans leurs répertoires ; tous furent longuement applaudis.

Le Coin des Assurances Sociales

Le « Coin des A. S. » a trouvé sa place dans notre journal ; voici deux mois déjà qu'il paraît ; il en sera de même tous les mois.

Le but que nous nous sommes proposés en faisant cette chronique est de renseigner tous les syndiqués sur les droits et les devoirs qu'ils tiennent de la loi du 30 avril 1930.

Examinée en détail et au point de vue pratique, l'application de cette loi semblera plus simple à nos camarades. Peu à peu, leur documentation se complètera, et ils seront amenés ainsi à constater que, si la loi leur a donné des droits, elle leur impose également des devoirs.

Ainsi se trouveront supprimées les difficultés et les refus de remboursement, — imputés à tort à la Caisse, et qui sont plutôt le fait d'assurés connaissant mal la loi, et par suite n'étant pas en règle avec elle, ou bien se croyant des droits illimités.

Pour ce mois-ci, nous nous contenterons de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques réponses faites par M. le ministre du Travail, réponses qui, pour la plupart, viennent soit confirmer la loi, soit la préciser sur certains points sujets à contestations.

Nous faisons suivre chaque réponse d'un court commentaire quand il y a lieu.

Cotisations

Echange de cartes et feuillets
Délivrance des récépissés
Contrôle de la régularité des versements

7.473. — M. André PARMENTIER demande à M. le Ministre du Travail :
Comme suite à la réponse faite à la question écrite n° 5.742, de M. Monjauvis (Journal Officiel du 6 décembre 1933), par laquelle M. le Ministre du Travail indique que l'employeur est tenu de remettre à l'assuré, à la fin de la période de validité de chaque feuillet trimestriel et de chaque carte annuelle de cotisations, le récépissé de versements détaché de ces feuillets et de cette carte, de lui indiquer par quel texte réglementaire cette obliga-

tion a été imposée à l'employeur. (Question du 8 février 1934).

REPONSE. — Aux termes de l'article 2 du décret du 31 mars 1932, les feuillets trimestriels et carte annuelle, dont la période de validité a pris fin, sont déposés par l'employeur, ou par l'assuré si c'est lui qui les détient, soit au service départemental ou interdépartemental des Assurances Sociales, soit au guichet d'un bureau de poste. Le service des Assurances Sociales ou le bureau de poste doit détacher les formules de récépissés attachant aux feuillets ou à la carte et les restituer au déposant, dûment revêtus du cachet du service ou du bureau et de la date de l'opération. Or, les formules de récépissés comportent, d'après le modèle établi par le Ministère du Travail pour l'application de la loi du 28 juillet 1931, deux récépissés : l'un destiné à l'employeur, l'autre destiné à l'assuré. L'employeur à qui sont remis ces deux récépissés ne saurait ainsi conserver par devers lui celui qui est destiné à l'assuré et doit le lui remettre soit spontanément, soit sur la demande de l'intéressé. Il y a un lien étroit entre la délivrance à l'employeur du récépissé qui lui est destiné et l'obligation pour lui de remettre à l'assuré le récépissé le concernant, cette obligation étant corrélatrice à la délivrance dudit récépissé. D'ailleurs la délivrance des récépissés attachant aux feuillets et carte de cotisations, prévue à l'article 2 du décret du 31 mars 1932, constitue une facilité pour l'assuré comme pour l'employeur. L'employeur qui remet ces récépissés à l'assuré se trouve par là même dispensé de lui fournir pour la justification de ses droits comme le prescrit le décret du 9 août 1930, un certificat portant mention des versements effectués et de la catégorie de l'intéressé. L'assuré qui reçoit lesdits récépissés peut justifier de ses droits auprès de la Caisse d'Assurance, sans avoir besoin de réclamer préalablement à l'employeur le certificat prescrit par le décret précité.

(J. O. du 31 mars 1934).

Que nos camarades s'autorisent de cette réponse pour demander à leur employeur les récépissés trimestriels et annuels ; il y en a encore trop qui ont négligé de le faire jusqu'ici !

Maladie
Prestations en espèces
Droit aux indemnités journalières

7.664. — M. PERRI demande à M. le Ministre du Travail :
Si une assurée, assujettie à la loi et immatriculée depuis le 1^{er} juillet 1930, peut recevoir de sa Caisse des prestations en nature et se voir refuser les prestations en argent.

REPONSE. — Les prestations en argent de l'Assurance-Maladie ne sont dues, aux termes de l'article 5 de la loi sur les Assurances Sociales, que si l'assuré malade ne peut, d'après attestation médicale, continuer ou reprendre le travail, et seulement à partir du sixième jour qui suit le début de la maladie, ou du quatrième jour si l'assuré a au moins trois enfants à sa charge. Elles ne sont pas dues d'autre part : 1°) Si l'assuré ne remplait pas lui-même les conditions légales de versements (article 5 de la loi) ; 2°) Si la maladie ou blessure résulte de la faute intentionnelle de l'assuré (article 8 de la loi) ; 3°) Si l'assuré n'est pas privé de son salaire (article 8 du règlement type d'administration intérieure des Caisses) ; 4°) Si l'assuré a gravement et notablement enfreint les prescriptions du praticien ou les règles édictées pour les malades (article 46 du règlement susvisé).

(J. O. du 16 mai 1934).

Par prestations en argent, il faut entendre l'indemnité de demi-salaire ; comme on le voit par la réponse ci-dessus, il ne suffit pas d'avoir seulement interrompu son travail pour y prétendre !

DUREE DES PRESTATIONS
Application du délai de 6 mois à un traitement suivi par intermittences

8.168. — M. MASSON expose à M. le Ministre du Travail :
Qu'un assuré malade suit, par ordre médical, un traitement de longue durée,

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE 10 FRANCS

SYNDICAT DES EMPLOYES

Réouverture des Cours professionnels de Nantes et Pont-Rousseau

Les cours professionnels gratuits du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie reprendront le 15 octobre prochain.

Peuvent les suivre, tous les jeunes gens, syndiqués ou non, sans limitation d'âge, qui désirent perfectionner leurs connaissances dans les matières enseignées ci-après : français, arithmétique commerciale, géographie commerciale, commerce, vente, comptabilité, dessin industriel.

Les jeunes gens assujettis aux cours professionnels pourront après trois ans d'assiduité, subir les examens des C. A. P. de secrétaire commercial, d'aide vendeur, d'aide comptable et de dessinateur industriel.

Les cours sont divisés en cours de 1^{re}, 2^e et 3^e année.

Ils ont lieu le soir de 7 à 8 heures et de 8 à 9 heures.

Pour se faire inscrire et pour tous renseignements complémentaires s'adresser, pour Nantes, au siège du Syndicat, 10, rue de Bel-Air, du 18 septembre au 14 octobre inclus, de préférence le soir de 6 à 7 heures ; pour Pont-Rousseau, à M. Louis Hupé, rue François Ferrer (derrière l'église Saint-Paul).

SYNDICAT DES MENUISIERS ET DE L'AMEUBLEMENT

Avis aux Chômeurs

Par décision du Conseil, tout chômeur qui aura à se faire inscrire à la Caisse de Chômage devra auparavant prévenir son syndicat à la permanence, qui a lieu tous les jeudis de 6 h. à 7 h. du soir, Salle de l'Intersyndicale.

Tous ceux qui ne se conformeraient pas à cet avis, se verraient refuser toutes allocations de chômage.

Le Conseil Syndical.

Réouverture des Cours Professionnels

La réouverture des Cours Professionnels aura lieu le lundi 15 octobre.

SYNDICATS FEMININS

Réouverture des Cours professionnels gratuits du soir

Les Cours Professionnels du soir s'ouvriront le 15 octobre. Ils comprendront comme d'habitude :

Français, correspondance et arithmétique commerciale, comptabilité, sténo-dactylographie, secrétariat commercial, coupe, couture, dessin, mode, enseignement ménager.

Ces cours ont lieu à 19 heures, au siège, 8, rue de Bel-Air, et préparent aux examens du C. A. P. et du Brevet professionnel.

Personne n'ignore la nécessité de posséder, à l'heure actuelle, une bonne culture générale et de sérieuses connaissances spéciales.

Les cours que nous offre le Syndicat, adaptés aux besoins des travailleuses, donnent aux jeunes une excellente formation professionnelle et aident les autres à améliorer leur situation.

A toutes, nous disons : profitez des avantages qui vous sont offerts et faites-vous inscrire pour l'année 1934-1935.

Les inscriptions seront reçues au siège du Syndicat, du 17 septembre au 8 octobre.

Cours du jour

Ces cours s'adressent aux jeunes filles désireuses de se préparer, dans un temps relativement court, à l'exercice d'une profession de bureau dans le commerce, l'industrie, chez des hommes d'affaires.

A une époque où il devient de plus en plus difficile aux débutantes de trouver un emploi, une formation professionnelle leur est absolument nécessaire.

Chaque série de cours dure cinq mois et comprend l'enseignement de la sténographie et de la dactylographie, des cours de correspondance commerciale, d'arithmétique commerciale et de comptabilité. Ils supposent

une solide instruction primaire ou supérieure.

Ils ont lieu chaque matin, de 8 h. 30 à 11 h. 30 au siège des Syndicats Féminins, 8, rue de Bel-Air, où les inscriptions seront prises à partir du 15 septembre. Pour la première série : octobre 1934-Février 1935.

A l'issue des cours, le Service de Placement du Syndicat s'occupe activement de procurer des situations aux élèves.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

Nécrologie

Le samedi 4 août, les membres du Syndicat de l'Aiguille de Nantes conduisaient à sa dernière demeure leur Présidente honoraire, Mlle Morandau.

Mlle Morandau avait été élue membre du Conseil à la fondation du Syndicat de l'Aiguille, le 26 février 1933, et y avait occupé la présidence effective du 12 janvier 1934 au 13 mars 1932, date à laquelle elle donnait sa démission pour raison de santé : ce qui lui faisait plus de 41 ans de fonctions de membre administrateur dans ce Syndicat.

MM. les Présidents et Secrétaire de l'Union Régionale et de l'Union Nantes des Syndicats Chrétiens de l'Ouest assistant à ses obsèques, témoignèrent par leur présence une marque de profonde sympathie à notre regrettée Présidente.

Travail et dévouement peuvent résumer la vie de Mlle Morandau. Elle s'a dépensée, ne comptant ni son temps ni sa fatigue, pour ce chef Syndicat qu'elle aimait tant.

Nous lui conserverons un souvenir très fidèle dans nos prières, ce sera notre meilleure reconnaissance, espérant que le Bon Dieu lui a donné au Ciel la récompense qu'elle a méritée.

INDRET

Nos salaires

Malgré les promesses faites par M. le Ministre de la Marine au cours des différentes audiences accordées à nos délégués, il a été procédé à une enquête régionale sur nos gains journaliers. Est-ce une diminution ?

Nous avons tout lieu de le craindre. Pour cette année, nous avons une réserve de 1935, avec, parait-il, 3 milliards de déficit ?

Une constatation que nous venons de faire, à la suite de notre petite enquête auprès des différents Etablissements Militaires, Compagnies de chemins de fer, etc., de Nantes, c'est que, avec le même patron Etat, les salaires de ces Etablissements ou Compagnies sont supérieures aux nôtres, et nous ne voyons pas pourquoi nous aurions à nous baser sur les chantiers navals qui, profitant d'une soi-disant crise, embauchent à des taux inférieurs aux bordereaux de 1931.

Que fait-on du retour de la femme au foyer ? Et l'on se demandera ensuite quels sont les remèdes à apporter à la crise actuelle.

La réponse se trouve résumée dans une parole que l'on croit peut-être périmée, mais qui est pleine d'actualité et que l'on trouve dans la charte du Travailleur Chrétien : « Rerum Novarum ».

L'ouvrier doit gagner suffisamment pour sa subsistance et celle des siens. E. NICOLAS.

Apprentis

Requête de la Fédération à M. le Ministre de la Marine

Cherbourg, le 13 août 1934.

Monsieur le Ministre, A différentes reprises, nous avons attiré votre bienveillante attention sur le problème angoissant pour les familles ouvrières de l'admission des apprentis dans les ports et Etablissements de la Marine.

Depuis quelques années, en effet, le nombre d'admissions va en décroissant et les pères de famille, fortement soucieux de l'avenir de leurs enfants, se demandent avec anxiété de quoi sera fait le lendemain, leurs enfants iron-ils rejoindront le nombre si important de chômeurs qui, aigris et découragés par une situation dont ils sont les victimes innocentes, sont susceptibles de suivre ceux qui leur prêcheront la haine, ou bien le département de la Marine, comprenant le sens social, familial et moral de ce problème, fera-t-il l'effort nécessaire qui, au surplus, lui assurera

des ouvriers spécialistes et qualifiés dont il aura besoin demain.

Au cours des différentes entrevues que vous avez eu l'obligeance d'accorder à notre fédération, nous avons toujours insisté sur cet angoissant problème ; nos cahiers de revendications en font foi.

Dernièrement encore, un de nos camarades de l'Etablissement d'Indret était reçu par M. Bruyner auquel il expliquait le cas spécial, que vous connaissez bien, de cet Etablissement.

Vous nous avez toujours promis, Monsieur le Ministre, d'examiner avec toute votre attention cette revendication importante et d'y donner satisfaction dans la limite de vos moyens.

Or, d'après les renseignements qui nous parviennent, nous avons le regret de constater que cette année encore, les admissions sont moins nombreuses que l'an passé.

Il n'y a que 15 apprentis admis à Indret contre 24 en 1933. Aux constructions navales de Cherbourg 30 en 1934 et 34 en 1933.

Sans attendre que nous soit parvenu le nombre des embauchages dans les autres Ports et Etablissements, nous venons dès aujourd'hui solliciter à nouveau de votre haute bienveillance un nouvel examen de cette situation et vous demander, avec une instance que nous vous prions de comprendre, que le nombre d'admissions à opérer cette année soit au moins égal à celui de l'année dernière.

Comptant sur une décision favorable aux intérêts des familles ouvrières, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, avec le sentiment de notre anxiété, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour la Fédération,
Le Président : ROBERT.

ST-NAZAIRE

UNION LOCALE

Journée sociale à Méan le 14 Octobre

Les militants de l'Union Locale préparent activement une manifestation Syndicale sous la forme d'une journée sociale. Cette manifestation, qui aura lieu à Méan, coïncidera avec le dixième anniversaire de la fondation des syndicats féminins de Méan. D'ores et déjà, des orateurs ont promis leur concours. Que tous nos syndiqués retiennent cette date du 14 octobre. Nous en reparlerons.

CHAUVET.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Réunions générales

A l'approche du renouvellement du Bordereau, vos militants organisent, comme les années précédentes, une tournée de réunions générales. Je n'insisterai pas sur l'importance de ces réunions. Elles ont pour but la préparation du cahier de revendications, et celui-ci est d'une importance capitale. Nous comptons donc sur vous tous, mes camarades. Que chacun donne son avis, formule des suggestions, le bordereau actuel à ses lacunes, ses déficiences. Or lorsque celles-ci sont voulues par Jouyance, nous nous devons de les relever publiquement. Par votre présence vous donnez plus de poids aux revendications justifiées du Syndicat Chrétien, et celles-ci auront de ce fait plus de chances d'aboutir. Que chacun se le dise.

Voici les dates, lieux et heures des réunions :

16 septembre, à 8 h. 30 : Saint-Malo.

10 h. 30 : Trignac.

23 septembre, à 7 heures : La Chapelle-des-Marais.

A 7 h. 30 : l'Immaculée.

30 septembre : 9 h. 30 : Saint-Jochim.

Avis aux Chômeurs

Afin de distribuer équitablement entre tous les chômeurs partiels et complets le produit de notre Kermesse, nous invitons ceux-ci à donner d'urgence à leur collecteur, où à la

permanence, leur nom, n^o matricule, nombre de semaines de chômage du 1^{er} septembre 1933 au 1^{er} septembre 1934, le nombre de leurs enfants. Les inscriptions se feront jusqu'à la fin de septembre. Ce délai passé, il serait trop tard.

Note du Trésorier

Un certain nombre de camarades sont en retard pour leurs cotisations. Nous leur rappelons que pour avoir droit aux indemnités de chômage ou de grève, ils doivent être à jour. Et puis ils faciliteront grandement la tâche du Trésorier.

SYNDICATS FEMININS

Réunion générale

Vous êtes instamment priées d'assister à la Réunion syndicale qui aura lieu le dimanche 23 septembre, à 9 h. 1, au Siège Social, 25, place Marceau, à Saint-Nazaire.

Ordre du jour :
Journée Sociale de Méan, le 14 octobre ;
Compte-rendu de la session de Bierville.

Veuillez croire à notre sympathie et agréer notre meilleur souvenir.

La Présidente.

Fête du Travail à Méan

RAPPORT DE Mlle FREDOUILLARD (Suite et fin)

Une visite de Mlle Graff, notre Secrétaire Générale, en décembre, qui nous valut déjà quelques recrues intéressantes, acheva le travail commencé à Paris. Des résolutions, on en arriva aux réalités.

Après maintes recherches, un petit appartement à l'usage de permanence, très bien situé, dans le Centre, au 19, avenue de l'Eglise, fut loué. Meuble avec des moyens de fortune, il présente cependant un aspect, qui, sans être coquet, est convenable.

Une machine à écrire y est installée et des cours de sténo-dactylographie, qui semblent devoir se développer rapidement, sont déjà suivis par 20 élèves.

Ces cours, dois-je ajouter, sont dirigés par des professeurs dont la compétence égale le dévouement. J'ose espérer que nos petites élèves sauront reconnaître les sacrifices que s'imposent nos Syndicats pour leur procurer, à un prix modique, le moyen d'étendre leurs connaissances professionnelles, leur permettant de trouver plus aisément l'emploi convoité, qui leur fera envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Je m'incline devant celles qui ont accepté la tâche, bien ingrate parfois, mais combien méritoire aussi, et je ne puis que les féliciter et les encourager, les assurant de mon affection et leur reconnaissance.

Des cours de français, de catéque, de comptabilité, de couture, sont à l'étude.

Des cercles d'études, en projet. Ceux-ci et ceux-là devant se réaliser dans un avenir très prochain.

Il serait ingrat de ne pas remercier toutes celles qui se dépensent pour le développement de notre Section. Qu'il s'agisse de leur temps donné si largement et si gaieusement même. Vous les retrouvez sur la scène de la salle Saint-Eloi, de la salle Saint-Pierre, voire celle de Saint-Joseph, donnant de leurs loisirs, de leur sommeil même, pour que soit garnie la caisse si souvent vide, hélas, de nos Syndicats. Vous les retrouvez encore égayant nos fêtes par leurs chants joyeux. D'autres, non moins dévouées, travaillent dans l'ombre et nous apportent leur sympathie et leur aide pécuniaire.

Partout règne l'entente la plus cordiale.

Toutes ces réalisations sont un peu vos vôtres, M. le Curé, qui ne nous ménagez ni vos conseils, ni vos encouragements ; Messieurs les Directeurs de la Chorale et de l'Alerte, qui facilitez nos réunions et nos fêtes ; Mlle notre Présidente et Mesdames nos Dirigeantes, qui nous donnez l'exemple en toutes circonstances.

Soyez assurés que la Section de Méan continuera à vous apporter sa collaboration la plus large, afin que dans notre ville ouvrière, le Syndicalisme Chrétien, œuvre sociale par excellence, prenne la place qui lui revient et ramène le monde du travail vers Jésus-Ouvrier.

POITIERS

SYNDICATS FEMININS

Dimanche 26 août, journée de La Puye. 27 syndiquées étaient heureuses de témoigner leur sympathie à une de leurs sœurs de travail.

Mlle Germaine Détaïn, nièce de M. Prêt, président de l'Union Locale, prenait l'habit.

Fête bien émouvante, mais aussi bien douce à nos cœurs affectueux. En voyant le calme, la sérénité, la joie de notre petite compagne, nous sentions que vraiment elle avait trouvé sa voie.

Voie bénie ! Par ses prières près du Divin Maître, nous sommes certaines qu'elle attirera sur son cher Syndicat les grâces nécessaires à sa prospérité.

THOUARS

Réunion du 17 Août

Les membres du Bureau se sont réunis le 17 août pour prendre connaissance des diverses circulaires reçues depuis la dernière réunion.

Les receveurs décident d'intervenir auprès des camarades pour la mise à jour des cotisations. Pillot et Renaud disent leur joie d'avoir été à Bierville ; un compte-rendu détaillé en sera fait à la prochaine réunion générale.

Le Bureau des Syndicats des Cheminots de Thouars adresse ses vives condoléances à Mme Lord, épouse de notre camarade décédé après une courte maladie.

RENAULT.

LA ROCHE-sur-YON

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

26, Boulevard Aristide-Briand

Assemblée Générale du 25 Août 1934

Notre Assemblée générale a eu lieu, comme le portait l'invitation, le samedi 25 août, à 9 h. 30.

Une fois de plus, nous avons été gracieusement accueillis par nos chers instituteurs libres de la rue Victor-Hugo ; qu'ils veulent bien recevoir ici l'expression de nos meilleurs remerciements.

Disons d'abord que nos réunions offrent ce caractère spécial — et celui de 25 août accentua encore ce caractère — d'être surtout des séances de travail et d'études où chacun s'efforce d'accroître ses connaissances et sa valeur professionnelle.

Nos conférenciers sont compétents et persuasifs mais ils n'ont pas affaire à un auditoire passif et amorphe. Souvent au cours de la causerie — toujours après — s'amorcent des discussions courtoises mais vives où bien encore sont posées des questions qui démontrent l'attention portée par nos syndiqués à la parole des orateurs.

Quel dommage que tous les Secrétaires de Mairie n'assistent pas à ces intéressantes séances. Quel profit ils en retireraient !

Conformément au programme, notre cher Président nous offrit ses souhaits de bienvenue ; il le fit avec sa bonne grâce accoutumée, eut un mot de remerciement pour chacun de ceux qui avaient contribué au succès de la journée et fit connaître la raison d'être de notre Syndicat ; grouper tous les Secrétaires de Mairie à tendance catholique en leur rendant de multiples services matériels, moraux, professionnels.

M. André Soulard, trésorier, ayant donné sa démission, il fut décidé que, pour le moment, il ne serait pas remplacé comme membre du Conseil Syndical. Celui-ci, en conformité avec l'article 10 des Statuts, désigna un de ses membres pour remplir les fonctions de trésorier. M. Alexandre Grozeau, de Beaulieu-sous-la-Roche, qui accepta. C'est donc à lui qu'il faudra désormais s'adresser pour tout ce qui concerne les finances et c'est en son nom que devront être libellés les mandats pour les subventions votées par les communes.

Le Conseil Syndical, comme le lui permettait l'article 5 des statuts, décida de transférer le siège du Syndicat au 26 boulevard Aristide-Briand.

Le programme portait une conférence de M. Blainpain, de Saint-Mars, sur « les dépenses imprévues dans le budget communal ». Malheureusement notre conférencier, retenu par son état de santé ne put, à son grand regret, — partagé par tous — réaliser son projet et ce fut M. Buguet, dont

les connaissances sont fort étendues et le dévouement inlassable, qui vout bien le remplacer.

Sa causerie porta sur les relations entre les Assurances Sociales et les diverses lois sociales antérieures à la loi du 30 avril 1930. D'abord le conférencier examina les relations entre les Assurances Sociales et les lois d'assistance : assistance médicale gratuite, assistance aux vieillards, allocations aux femmes en couche ; puis, les relations entre les Assurances Sociales et la loi sur les accidents du travail.

Nous eûmes ensuite la bonne fortune d'entendre une communication intéressante de M. l'abbé Boulineau, Secrétaire auxiliaire au Fenouiller, sur « l'attribution et l'administration des biens ecclésiastiques », question assez complexe que notre confrère sut mettre au point avec sa compétence et sa clarté habituelle.

Enfin, M. Beilleveire, secrétaire de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, put développer tout à son aise un thème très cher et qui connaît admirablement : le Syndicalisme Chrétien, sa nécessité actuelle, sa force, sa diffusion. Durant trois quarts d'heure il sut captiver son auditoire et le faire vibrer.

Il était près de midi et demi quand nos syndiqués se rendirent au Restaurant Pichard, où un succulent déjeuner les attendait.

Un auditeur syndiqué.

NOTE IMPORTANTE. — Les prochains numéros de La Voix des Travailleurs donneront les résumés des causeries et conférences de la journée Syndicale. Les Secrétaires de Mairie qui n'ont pu assister à l'Assemblée générale pourront ainsi tirer profit de la documentation abondante fournie aux auditeurs.

LES SABLES D'OLONNE

DANS LE BATIMENT

C'est le 6 février que fut formé aux Sables le Syndicat des Ouvriers du Bâtiment. L'ami Beilleveire (qui a dû être scout, car il est toujours prêt) était venu spécialement dans cette intention.

Après nous avoir dit la nécessité de former un syndicat du bâtiment, notre groupement comprenant alors autant d'ouvriers du bâtiment que d'employés, il fut procédé à la formation du Bureau ; ce fut assez ardu, en effet, personne ne se croyant capable d'être ou président, ou secrétaire, ou trésorier ; enfin après quelque discussion, l'accord se fit et le Bureau fut formé.

Ce nouveau syndicat ne peut que prospérer, car tous, que ce soient les peintres, les zingueurs, les menuisiers, les plâtriers, les maçons, etc., ne pensent qu'à construire ou à embellir ; aussi bientôt le Syndicat des Ouvriers comprendra autant de membres que son aîné des employés. Souhaitons-le sans toutefois trop y compter.

En effet, le recrutement est bien plus difficile à faire ici chez les ouvriers que chez les employés. D'où ce la provient-il ? Pour les Sables y croix cela dépend beaucoup de cette sorte de fierté que l'on trouve chez certains et qui fait que l'on veut se débrouiller tout seul. Pour tant les ouvriers Sables devaient bien savoir que ce n'est pas chose facile de se débrouiller tout seul !

Enfin, espérons tout de même que nombreux seront les gars du bâtiment qui comprendront que pour défendre leurs intérêts il n'y a que le Syndicat.

Ce même jour du 6 février, fut également formé le groupe interprofessionnel qui comprend « les ceusses » qui ne sont ni des employés ni du bâtiment, tels que : jardiniers, tailleurs, boulangers, employés de chemin de fer, mécaniciens, etc., etc. Ils sont là en attendant d'être assez nombreux de chaque corporation pour former un syndicat à eux. Pour certains, il ne faut peut-être pas y

compter tout de suite, mais par contre il ne faut pas désespérer d'avoir bientôt un syndicat de tailleurs ou de cheminots. Que chaque membre des divers syndicats travaille dans ce sens et bientôt l'Union Sablaise des Syndicats Chrétiens aura à recevoir quelque syndicat de plus.

Je viens de dire Union Sablaise des Syndicats Chrétiens, dans un prochain article je vous parlerai de sa formation, de son fonctionnement et de son siège social. Vous verrez que sous ce rapport nous sommes aussi bien montés que dans certaines grandes villes.

Un Syndiqué.



ANGERS

SYNDICATS FEMININS

2, rue Pasteur, ANGERS

Cours Professionnels

Les Cours Professionnels recommenceront le premier samedi d'octobre : coupe et couture, enseignement ménager, dactylographie, sténographie, comptabilité, français et calcul.

Les inscriptions seront reçues au foyer de l'Ouvrière à partir du 17 septembre. Les horaires des cours seront communiqués aux élèves qui viendront se faire inscrire.

Cercles d'Etudes

Le Cercle d'Etudes syndicales aura lieu, 2, rue Pasteur, les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois. Le 3^e jeudi, rue du Vollier, conférences intersyndicales. Le 1^{er} vendredi, réunion des Conseils.

Nous espérons que les auditrices du Cercle d'études seront nombreuses cet hiver ; la semaine sociale se tiendra à Angers en 1935, il sera de toute opportunité de nous y préparer par une série d'études sur le sujet qui y sera traité.

Les jeunes auront comme les années précédentes leur cercle d'études le 1^{er} dimanche de chaque mois. Mmes Renou et Mlle Clot seront toujours à leur disposition.

Maison de repos : Le Bon Accueil à Denée

Les semaines, les mois passent rapidement, déjà l'automne approche qui va faire fermer les portes du « Bon Accueil ».

Que toutes celles qui y sont venues cette année songent déjà aux vacances prochaines et mettent de côté l'argent nécessaire à leur séjour. La Caisse d'Epargne du Syndicat recevra toutes les petites sommes qui seront ainsi à l'abri, jusqu'au jour du départ.

Cela ne suffirait pas cependant à maintenir la satisfaction des pensionnaires du « Bon Accueil » ; que des maintenant la propagande se fasse auprès des amies, afin que la maison, comme cette année, se remplisse de joyeux ébats et puisse faire tout le bien pour lequel elle a été organisée.

En attendant que le recrutement soit bien plus difficile à faire ici chez les ouvriers que chez les employés. D'où ce la provient-il ? Pour les Sables y croix cela dépend beaucoup de cette sorte de fierté que l'on trouve chez certains et qui fait que l'on veut se débrouiller tout seul. Pour tant les ouvriers Sables devaient bien savoir que ce n'est pas chose facile de se débrouiller tout seul !

Enfin, espérons tout de même que nombreux seront les gars du bâtiment qui comprendront que pour défendre leurs intérêts il n'y a que le Syndicat.

Ce même jour du 6 février, fut également formé le groupe interprofessionnel qui comprend « les ceusses » qui ne sont ni des employés ni du bâtiment, tels que : jardiniers, tailleurs, boulangers, employés de chemin de fer, mécaniciens, etc., etc. Ils sont là en attendant d'être assez nombreux de chaque corporation pour former un syndicat à eux. Pour certains, il ne faut peut-être pas y

SYNDICATS DU TEXTILE

Les Etablissements Bessonneau ont essayé cette année, pendant la période de chaleur, d'instaurer la journée continue de 7 h. à 3, commençant à 5 heures du matin et se terminant à 12 h. 30.

Les Syndicats Chrétiens se sont émus de cette mesure fort préjudiciable à la famille et décidèrent de faire connaître à la direction, leur point de vue.

Ils envoyèrent le rapport suivant, qui montrait les conséquences désastreuses qui auraient résulté de cette mesure si elle s'était poursuivie.

Un savon complet !
Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

SAVON POUVRE CROIX D'OR
A L'OXYGÈNE

DEMANDEZ UN BON DE PARTICIPATION A LA LOTERIE NATIONALE

COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

COURS PRATIQUES DE COMMERCE

COMPTABILITÉ
STENO-DACTYLO
COMMERCE - LANGUES
CORRESPONDANCE
COMMERCIALE
SECRETARIAT
COUPE - COUTURE
MODE, etc.

PLACEMENT gratuit des ELEVES

400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

ASSUJETTIS aux ASSURANCES SOCIALES

CAISSE FAMILIALE

FAITES CHOIX DE LA

Agréée et sous le contrôle de l'Etat

La CAISSE FAMILIALE de la LOIRE-INFÉRIEURE, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, a déjà remboursé à ses assurés, du 1^{er} Juillet 1930 au 31 Mars 1933, en prestations et indemnités de salaires

Plus de Trois Millions de Francs

Pour les risques Vieillesse et Invalidité, les assurés de la CAISSE FAMILIALE sont garantis par la CAISSE AUTONOME de CAPITALISATION de l'UNION des SOCIÉTÉS de SECOURS MUTUELS de l'OUEST, à Angers

LA MAISON

A LA VILLE DE REIMS

Maison de Confiance

PATRON

Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - PLOMBERIE
- ZINGUERIE -**

Maison RENAUD
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage Central
Appareils Sanitaires**

Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE

A. OLIVIER (syndiqué)

4 bis, Rue Vieille, NANTES
FARINES, PÂTES, GRAINS
ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins
et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

**Entreprise Générale
de Menuiserie**

Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures
en tous genres. Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

**ENTREPRISE
DE CHARPENTES**

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

**MACHINES A COUDRE
ET CYCLES STELLA**

Luxe Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses
des représentants et également
ATELIER DE RÉPARATION pour
toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON

NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES, SORTIES D'ÉGLISE, BANQUETS, etc...

Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques
de toutes les meilleures Marques
TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU & PAVAGEAU

Téléphone : 130.53
4, Place du Martray --- NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES

**PETITS TOMBEREAUX
POUR ENTREPRENEURS**
BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Montonnerie
Spécialité de roues :
ferrées et non ferrées
TOUTES RÉPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

PLATRERIE - DECORATION

STAFF - FUMISTERIE

ANGELIN

Entrepreneur
49, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES**

L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESSEUR

7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués qui font construire
une habitation familiale.

LA CAPITALISATION

Entreprise régie par la loi
du 19 Décembre 1907

Bons d'Épargne

Versements et Tirages mensuels

B. FRANÇOIS

14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITÉ

LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON

15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

**Prix avantageux et Remise
aux Syndiqués**

GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX

Artistique, héraldique, commerciale et
industrielle. - Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN

Fourniss^r d'Administrations Publiques
et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre -
Dateurs - Folioleux - Timbres
Jasliqués - Pochoirs - Plaques et
lettres en émail - Gravure chimique
Fournitures générales : encres,
ampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^{ie}

2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage

Voitures pour Excursions

Mariages - Sociétés

Camions Autos Déménagements

Camionnettes pour Livraisons

**Conséquences
des 7 h. 1/2
de travail continu**

1° **Au point de vue santé :**
Les ouvriers et les ouvrières qui
travaillent 7 h. 30 de suite n'ont pas
la possibilité de réparer leurs forces
par un repas de midi substantiel. Obligés
de quitter le logis très tôt le matin,
après un déjeuner hâtif, il leur
faut attendre une heure tardive pour
avoir la possibilité de prendre la nourri-
ture qui doit les reconforter.
Ce régime ne pourrait se poursui-
vre longtemps sans altérer la santé
et donc, sans diminuer la possibilité
de rendement chez les meilleurs ou-
vriers.
Ces inconvénients déjà graves chez
les adultes, deviennent un vrai dan-
ger pour la santé des jeunes de 13 à
16 ans ; c'est l'âge où tout doit être
mis en œuvre pour leur permettre de
se développer normalement ; un som-
meil terminé trop tôt, un effort de
travail trop longtemps fourni, un res-
pas mal absorbé parce que pris trop
tard, risquent de ruiner à tout jamais
la santé de ces adolescents.
Nous ne manquerons pas de signa-
ler aussi ce qu'il y a de pénible pour
les tout petits que les mamans qui
travaillent à l'usine doivent amener
à la crèche dès 4 h. 1/2. Beaucoup ha-
bitent loin : Trélazé, les Ponts-de-Cé,
Saint-Barthélémy, etc., il faut donc
sortir ces bébés de leur lit à l'heure
où leur sommeil ne devrait pas être
interrompu.
A quoi serviront tous les services
sociaux de puériculture, de visites
d'hygiène, si leurs efforts sont rendus
nuls par des mesures contraires à
l'hygiène de ces tout petits.

2° **Au point de vue familial :**
La famille est la base de la Société.
Pour se développer normalement, la
famille a besoin de se retrouver à
des heures régulières, afin de repren-
dre le contact interrompu par l'éloi-
gnement des uns et des autres.
Les enfants doivent sentir l'autorité
des parents et ne doivent pas être li-
vrés à eux-mêmes, risquant ainsi des
fréquentations qui peuvent en faire
des dévoyés.
Le travail qui commence à 5 heures
du matin, pour se terminer à 12 h. 30,
ne permet pas au père ou à la mère
d'être chez eux pour le repas de midi ;
la vie normale interrompue pour l'un
des membres de la famille, continue
pour les autres. La sortie de classe
s'effectue à 11 heures, la rentrée à
13 heures ; qui donc veillera au repas
de ces enfants, ainsi qu'à leur éduca-
tion ?
Si la mère seulement travaille à
l'usine, le père demeurera seul au
foyer avec ses enfants, il y manquera
alors tout ce qui fait la douceur et
la bienfaisance de la vie familiale.
Pour ces raisons encore, il y a lieu
d'envisager d'autres mesures que le
travail continu de 7 h. 30.

3° **Au point de vue économique et
matériel :**
Le préjudice matériel causé aux fa-
milles ouvrières par le régime de la
journée anglaise est très évident ;
l'heure matinale du départ oblige à
une dépense de lumière à une saison
qui doit, au contraire, permettre de

faire des économies en vue de l'hiver.

Le petit déjeuner pris d'aussi bonne
heure, ne permet pas d'attendre 13
heures et de fournir un effort suffi-
sant sans prendre une collation au
cours de la matinée ; c'est donc là
encore une dépense supplémentaire.

Enfin, quand le père ou la mère
reviennent au foyer, les autres membres
en sont repartis ; c'est un repas supplé-
mentaire avec une dépense nou-
velle de gaz ou de charbon pour ré-
chauffer les aliments.

Le budget des familles ouvrières a
bien de la peine à être équilibré en
temps normal. Ces dépenses, que ne
compensent aucun avantage, ne pour-
ront être supportées longtemps sans
amener un déficit, qui ne sera jamais
comblé. Il peut donc y avoir de graves
répercussions sociales par les dettes
que seront obligés de faire ces ména-
ges ouvriers, et beaucoup de petits
commerçants sont tributaires de la
vie plus ou moins normale de leurs
clients.

Nous nous demandons d'ailleurs, si
l'avantage que peut paraître en reti-
rer la production au début de ce ré-
gime nouveau, serait bien réel si ce
régime se prolongeait, pour toutes les
raisons énumérées plus haut... Nous
pensons qu'au bout de très peu de
temps, l'effort de production serait
considérablement diminué et que rien
ne compenserait le sacrifice que sont
obligés de faire les ouvriers et les ou-
vrières de votre établissement.



**Son faux nez
Son vrai visage**

Rien de plus fréquent que d'en-
tendre la C. G. T. faire appel à tous
les travailleurs, quelles que soient
par ailleurs leurs opinions « philo-
sophiques ou religieuses » comme
elle dit.

A l'en croire, elle se tiendrait
dans une complète neutralité qui
devrait satisfaire tout le monde.
Maison très large et très habitable,
ses appartements seraient ouverts
à tous.

La C. G. T. prétend par son im-
partialité contenter les plus difficil-
es. Elle fait figure accueillante.
Mais ce n'est qu'un masque, un
faux-nez pour duper les naïfs.

Voici son vrai visage. A lire son
journal « Le Peuple », on voit
qu'elle a partie liée avec tous ceux
qui ont berné la classe ouvrière en
lui donnant, au lieu de réformes so-
ciales, la pâture suspecte de l'irrég-
ularité.

Il y a quelque temps, un article
attirait l'attention sur la nécessité
de former des patronages laïques et
des œuvres de jeunesse. Ne croyez
pas que ce fut dans le dessein inno-
cent de donner aux jeunes des dis-
tractions, de cultiver leur esprit et
de développer leur corps. Non ! On
avoua avec cynisme qu'il faut faire

pièce aux œuvres confessionnelles,
empêcher la jeunesse de subir l'in-
fluence morale de l'Eglise, présen-
tée une fois de plus selon le re-
frain connu, vieilli et usé, comme le
suppôt de la réaction.

Le jeudi 19 avril, nouvelle atta-
que. Des religieux ont obtenu de
donner l'enseignement aux enfants
qu'elles ont recueillis. Et la C. G. T.,
respectueuse de toutes les con-
victions « philosophiques et religieus-
es » jette aussitôt feu et flamme.
Pensez donc ! Le gouvernement
de M. Doumergue ne considère plus
les religieux comme des citoyens
de seconde zone. Il n'y a pas de
doute, la République est en péril !

Ce qui est en péril, peut-être et
tant mieux, c'est l'odieuse tyrannie
que les sectaires font peser sur le
pays depuis de trop longues an-
nées. Et voilà pourquoi la C. G. T.
s'émeut. Elle a peur que la Répu-
blique soit habitable pour tous et
qu'on lui arrache le masque que la
secte a collé sur son visage.

Croyez-moi ! Quand la Républi-
que, fidèle à son idéal, sera deve-
nue juste pour tous, quand elle au-
ra réalisé sa devise « Liberté, Egalité,
Fraternité », la C. G. T. deviendra
fasciste. Car avant d'être
une organisation de travailleurs, la
C. G. T. est d'abord et essentiellement
une antireligion.

Et dire qu'il y a encore des ou-
vriers chrétiens à la C. G. T. Naïfs,
inconscients ou complices ?

JEAN-PIERRE.

Le cœur n'est capable que de
deux mouvements : il se dilate ou il se
resserre ; dé-
volement ou égoïsme, point de
milieu.
M^{gr} BOUGAUD.

Qu'en penser ?

« Lorsque je regarde à l'heure pré-
sente le mouvement syndical, je
m'aperçois que nous avons ici au sein
de la C. G. T. près de la moitié de nos
effectifs, peut-être plus de la moitié,
qui sont constitués par nos camarades
fonctionnaires et par nos camarades
des différents services publics et con-
cédés. Je constate que ce qu'il était
autrefois convenu d'appeler la classe
ouvrière ne possède plus dans un
congrès la majorité. »

(Paroles d'un délégué au XXII^e
Congrès de la C. G. T.)

Le zèle qui veut corriger
tous les abus est lui-même un
grand abus.
P. Ambroise de LOMBEZ.

Sortir de l'égoïsme en tout,
c'est une condition de la vie
véritable.
OLLE-LAPRUNE.

Bibliographie

MAISON DE LA BONNE PRES-
SE, 5, rue Bayard, Paris (8^e).
DOUZE RETRAITES DU MOIS,
par le R. P. Marcel Baron S. J. — Un
volume in-12, format 19x12, 366 pa-
ges. Prix : 10 francs ; port, 0 fr. 85.
LA PENTECOTE DE PHILIPPE
ou La Confirmation expliquée, par
Tristan Mirbel. — Jolie plaquette
21x14, beau papier, 80 pages, 16
belles gravures dont 7 de pleine pa-
ge, couverture en deux couleurs de
M. L. Souron. Prix : 3 francs ; port,
0 fr. 45.

LA GEMINATION SCOLAIRE,
situation légale de 1886 à 1933, par
Jean Rouvière, avocat au Conseil
d'Etat et à la Cour de Cassation. —
In-12, 32 pages. Prix : 1 franc ; port,
0 fr. 20.

**VIE DU P. EMMANUEL D'AL-
ZON**, vicaire général de Nîmes, fon-
dateur des Augustins de l'Assomption
(1810-1880), par le R. P. Siméon
Vallée, A. A. — Tome II (1851-1880)
Un vol. in-8^o, format 20x13, 792 pa-
ges, 2 portraits. Prix : 20 fr. ; port,
2 fr. 05. — Le tome I^{er} (1810-1851),
634 pages, 5 photographies : 15 fr. ;
port, 1 fr. 65.

L'INFRANCHISSABLE VILLE,
par Marie Barrère-Affre. — Un volu-
me 18x10, 250 pages, couverture
illustrée en couleurs. Prix : broché,
3 fr. ; port, 0 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ;
port, 0 fr. 65.

**LE PRISONNIER DE L'ALCA-
ZAR**, par Paule Gourlez. — Un volu-
me 18x10, 240 pages, couverture
illustrée en couleurs. Prix : broché,
3 fr. ; port, 0 fr. 45. Relié : 5 fr. 50 ;
port, 0 fr. 65.

LE SALUT, par Dominique. — Un
volume 18x10, 236 pages, couverture
illustrée en couleurs. Prix : broché,
3 fr. ; port, 0 fr. 45. Relié : 5 fr. 50 ;
port, 0 fr. 65.

LES CONDOTTIERI, par Paule
Gourlez. — Un volume 18x10, 214
pages, couverture illustrée en cou-
leurs. Prix : broché, 3 fr. ; port, 0
fr. 45. Relié : 5 fr. 50 ; port, 0 fr. 65.

EXAMEN DE CONSCIENCE
Qu'avez-vous fait
jusqu'à ce jour pour
aider et propager
votre journal ?

DEMANDE D'ADMISSION

Au Syndicat d _____
Je soussigné, _____
né à _____ le _____
demeurant à _____
demande à faire partie du Syndicat ci-dessus désigné au titre de Membre
(pupille, ou actif).
Actuellement employé chez M _____
_____ rue _____
où je remplis les fonctions de _____
le _____ 1933 Signature de l'Adhérent :

RÉAU

UNE GARANTIE
D'ÉLÉGANCE
ET DE QUALITÉ
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

LES MEUBLES ROBERT

7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS
pure laine,
Traversin, deux Orelliers
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer
à partir de... 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO



**MESSAGERIES
DE L'OUEST**

Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes,
Basse-Indre, Indret, Couëron
et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises
entre Nantes, Paimboeuf
et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à
Indret, Paimboeuf à Donges
et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Île, la perle de l'Océan

Pour votre CAFE

servez-vous du
COF'S

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES

Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE



**FABRICATION BLANZY-UEST
CHARBONS SÉLECTIONNÉS**

LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER

32, rue Villès-Martin, ST-NAZAIRE
SES MEUBLES
SA TAPISSERIE
SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES

Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS

DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNÉES D'EXPERIENCE

**LIBRAIRIE
SAINT-JOSEPH**

Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres
et Objets de Piété
PAPETERIE. — MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Pour tous vos ACHATS et VENTE

**D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE**
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits

**pour voy de/jin/ publicitaire/
adressez-vous à**
Charles Flomualk
Afficher - dépliant - etc

VISITEZ A NANTES DECRETE LE PLUS MODERNE DES GRANDS MAGASINS